ÉVALUATION FINALE
CONTRAT DE VILLE DE
LODÈVE

Réalisé par

Villes & Territoires
Centre de ressources politique de la ville et cohésion territoriale
OCCITANIE

03 CADRE DE LA DÉMARCHE

09 DIAGNOSTIC DE CONTEXTE
Bilan et points de vigilance p. 16

17 REGARD PARTENARIAL
Analyse de la gouvernance p.18
Bilan et point de vigilance p.20
Relation aux opérateurs p.21
Bilan et point de vigilance p.33
Participation citoyenne p.35
Bilan et point de vigilance p.37

38 ANALYSE DE LA PROGRAMMATION
Cohésion sociale p.43
Bilan et points de vigilances p.46
Emploi / développement économique p.48
Bilan et points de vigilances p. 52
Habitat et cadre de vie p.53
Bilan et points de vigilances p.55
Focale égalité femmes-hommes p.57
Focale apprentissage de la langue p.60

62 QUESTION ÉVALUATIVE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ
Bilan et points de vigilance p.72

73 QUESTION ÉVALUATIVE ACCÈS À LA SANTÉ
Bilan et points de vigilance p. 79

80 PRÉCONISATIONS
Gouvernance et participation citoyenne p.81
Relation aux opérateurs p.81
Participation citoyenne p.81
Santé p.82
Soutien à la parentalité p.83
Accès aux droit et isolement social p.83
Accès aux droits et fracture numérique p.83
Economie sociale et solidaire p.83

PRÉAMBULE

LE CADRE DE LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION

CADRE LÉGAL

- La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine définit le cadre des Nouveaux Contrats de Ville pour la période 2015-2020 succédant ainsi au Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) initiés pour la période 2007-2014.
- La loi dispose que l'instance de pilotage instituée en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre du contrat de ville a également la charge de son évaluation.
- Par circulaire du 14 décembre 2021 relative à l'évaluation finale des contrats de ville, qui rappelle que « *l'évaluation locale des contrats de ville a vocation à rendre compte de la mise en œuvre et des résultats des actions déployées, qu'elles relèvent de dispositifs spécifiques ou de politique de droit commun, au regard des moyens engagés* »

CETTE ÉVALUATION EST UN OUTIL PERMETTANT :

- d'**analyser** le fonctionnement du Contrat de ville depuis sa signature ;
- de **rendre compte** de sa mise en œuvre et des résultats des programmes d'actions ;
- d'**impulser une réflexion concertée** entre tous les acteurs de la mise en œuvre et de la gouvernance du contrat de ville ;
- d'**ajuster** les fonctionnements, les pratiques, les orientations, la stratégie globale ;
- de **préconiser** des axes d'amélioration ;
- D'alimenter la préfiguration du futur contrat de ville.

LA DÉMARCHE A ASSOCIÉ :

- Les partenaires du Contrat de ville
- Les opérateurs du Contrat de ville.

OBJECTIFS

Fonctionnement, impact, coopération, participation citoyenne

"Cette évaluation doit permettre d'évaluer le fonctionnement et l'impact du contrat de ville en tant qu'outil […] Dans quelles mesures et sous quelles conditions il a permis d'instaurer des processus de coopération entre les partenaires signataires du contrat de ville et une mobilisation renforcée des politiques de droit commun. Cette évaluation devra également porter sur le rôle joué par le conseil citoyen».

MOBILITÉ
Rendre opérantes les connexions aux autres pôles urbains (la mobilité)

HABITAT
Renverser la tendance de l'habitat dégradé

COHÉSION SOCIALE
Stabiliser la population fragile pour favoriser les accompagnements sociaux et éducatifs
Recréer de la mixité sociale et des revenus dans le quartier

ATTRACTIVITÉ
Revaloriser l'image de Lodève à l'intérieur et à l'extérieur de la ville
Renforcer l'attractivité de Lodève

4 PRIORITÉS TRANSVERSALES
Egalité hommes / femmes.
Lutte contre les discriminations
Jeunesse
Valeur de la République

FEUILLE DE ROUTE

La feuille de route du contrat de ville se scinde en :

6 orientations stratégiques

4 axes transversaux

3 GRANDS AXES DE QUESTIONNEMENT …

1. **Le diagnostic et les priorités posées en début de Contrat de ville sont-ils toujours d'actualité ?** Le profil du quartier a-t-il évolué ? Si oui l'orientation donnée au contrat de ville est-elle toujours pertinente ? Quels sont les points de vigilance à garder en tête ?

2. **Le fonctionnement interne du Contrat de ville est-il optimal et permet-il de répondre aux objectifs que les partenaires se sont fixés ?** Commet le contrat de ville a-t-il fonctionné ? A-t-il contribué à développer une dynamique de coopération partenariale ? Comment a-t-il renforcé la coopération entre porteurs de projets et assuré la cohérence globales des actions mises en œuvre ? A-t-il permis de faire du conseil citoyen un partenaire à part entière du contrat de ville ?

3. **En quoi le contrat de ville est-il profitable au territoire ?** La mise en œuvre d'actions a-t-elle été profitable aux habitant-es ? Les orientations opérationnelles poursuivies ont-elles été cohérentes et ont-elles permis de répondre aux objectifs stratégiques initiaux ?

ÉVALUER OUI MAIS QUOI ?

… ET 2 QUESTIONS ÉVALUATIVES

1. En quoi le contrat de ville a-t-il contribué à favoriser **l'accès à la santé** pour les habitant-es du quartier prioritaire ?
2. En quoi le contrat de ville a-t-il contribué à **favoriser l'accompagnement des familles** du quartier prioritaire ?

COMMENT ?

DONNÉES STATISTIQUES PUBLIQUES ET LOCALES

Un diagnostic de territoire actualisé, réalisé par le cabinet COMPAS et financé par la DDETS.

UNE EXPLOITATION DOCUMENTAIRE ET FINANCIÈRE

Une analyse des programmations financières annuelles

Une exploitation de l'ensemble des documents disponibles (comptes rendus de COPIL / COTECH, bilans d'action, etc.).

UNE ANALYSE QUALITATIVE, DU RECUEIL DE PAROLES

Les partenaires du contrat de ville ont été interrogés en entretien individuel sr divers sujets ; l'animation du contrat de ville, la relation aux porteurs de projets, la dynamique partenariale, les orientations stratégiques, la participation citoyenne.

LA PRISE EN COMPTE DE LA PAROLE DES PORTEURS DE PROJETS

Nous avons mené une enquête par questionnaires auprès des opérateurs afin de les interroger sur 4 principaux items : leur rapport aux partenaires du contrat de ville, leurs logiques et pratiques partenariales, l'impact de la crise sanitaire, leur rapport à la population

CONTEXTE
SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE

ANALYSE DES DONNÉES DE CONTEXTE ACTUALISÉES

Réalisé par Villes & Territoires Centre de ressources politique de la ville et cohésion territoriale OCCITANIE

PROFIL ET TYPOLOGIE DU QPV *CENTRE VILLE*

Réalisé par Villes & Territoires Centre de ressources politique de la ville et cohésion territoriale OCCITANIE

PÉRIMÈTRE

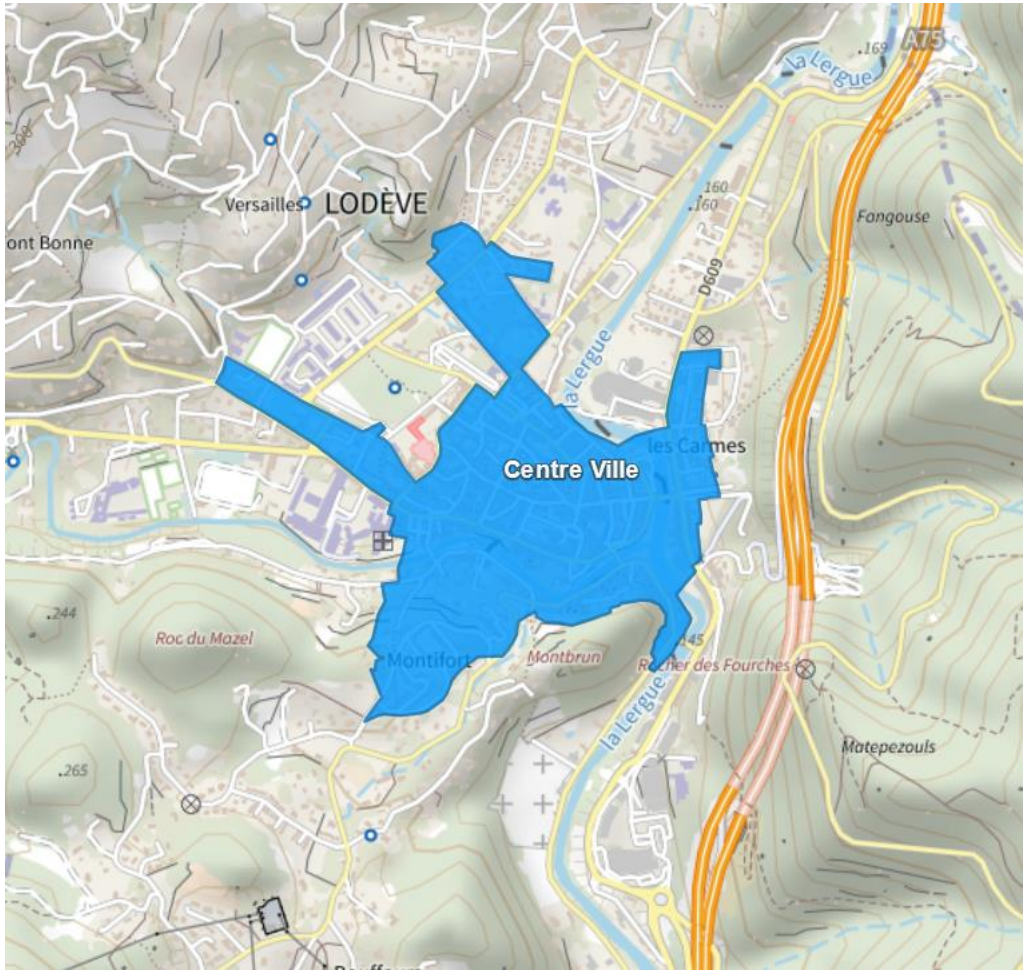

Carte SIG Ville

PROFIL DU QUARTIER : « CENTRE-VILLE À POPULATION ÂGÉE »

Le quartier peut être défini comme un « quartier de centre ville de population âgée ».
Le QP de la CC Lodevois et Larzac représente 21% de l'ensemble de la population de la CC et 40% de la population de Lodève. En outre, alors que la population du QP diminue entre 2012 et 2017, elle augmente sur la CC (respectivement -3% et +1%). Les Iris hors QP ont vu leur population baisser moins rapidement : -0,5% sur la même période.

Caractéristiques générales du quartier	2015	2018
Population municipale au 1er janvier 2015/2018	7 467	7 459
Population du QPV au 1er janvier 2015 / 2018 (1)	3 021	3 018
Dont Femmes	53,5%	52,5%
Dont population d'origine étrangère	10,4%	11,7%
Indice de jeunesse	1,1	0,9

Une des caractéristiques du QPV est la part des ménages composés d'une seule personne. La moyennes des QPV en Occitanie n'élève à 43%, mais sur Lodève elle est passé de 49,2% en 2015 à 59,6% en 2018, étant nettement supérieure à d'autres QPV et méritant d'être prise en compte.

ÉDUCATION

Part des 16-25 ans ni en emploi ni en formation

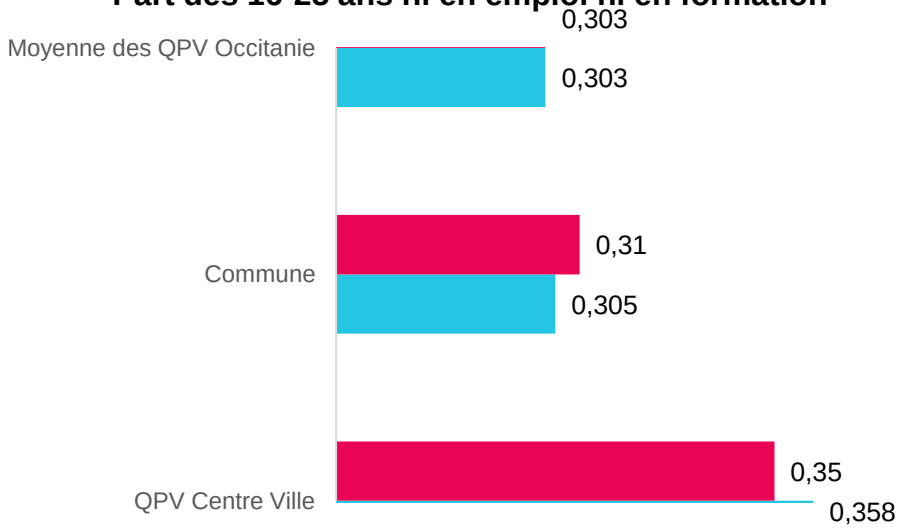

Source : Insee, estimations démographiques 2015 et 2017

Le diagnostic réalisé par Compas considère que les mineurs sont vulnérables quand au moins 4 des 7 critères suivant se cumulent :

- situation familiale du ménage défavorable (structure de la famille, nombre d'enfants)
- situation socio-professionnelle des parents précaire (activités socio-professionnelle des parents, niveau de formation, chômage)
- environnement de l'enfant (taille du logement par rapport au nombre de personnes, type de logement, mixité sociale).

POINT DE VIGILANCE

40% des enfants sont considérés comme vulnérables dans le QP de Lodève contre 1% hors QP. Il y a donc une **sur-représentation des enfants fragiles dans les quartiers de la politique de la ville**. Ce constat justifie en lui-même la nécessité d'agir dans les quartiers en direction des enfants et de leur accès à l'éducation (au sens large).

INSERTION PROFESSIONNELLE

Taux d'emploi	QPV	Moyenne QPV Occitanie	EPCI
Taux d'emploi de la population (15/64 ans)	46,2%	43%	54,1%
Taux d'emploi des femmes	41,1%	33,2%	51,0%
Taux d'emploi des 15/24 ans	33,2%	-	42,8%
Part des emplois précaires parmi les emplois	23,6%	25,8%	17,1%
Chez les femmes	24,7%	28,4%	18,1%

Source : Insee, recensement de la population 2016, estimation démographiques 2016

Dans le QP Lodévois, 67% des actifs du QP sont soit ouvriers soit employés, contre 58% hors QP. Ce sont donc les cadres et les professions intermédiaires qui font la différence puisqu'ils représentent 23% des actifs dans le QP contre 34% en dehors.

L'évolution dans le temps fait cependant apparaître une augmentation de la part des cadres et professions intellectuelles supérieures dans le QP, contrairement à ce que l'on peut observer pour la commune. Ces évolutions évoquent une progression de la mixité sociale dans le QP.

POINT DE VIGILANCE

Les taux d'emploi des 15-64 ans sont beaucoup plus faibles dans le QP que dans les autres territoires de comparaison. Globalement sur un territoire donné, plus les étudiants sont nombreux plus les taux d'activité (des jeunes) sont faibles. Or, bien que le taux d'étudiants soit plus faible dans le quartier prioritaire, le taux d'emploi est également plus faible dans le QP que pour l'ensemble de la CC (44% contre 59%). Aussi, le taux d'emploi des 15-24 ans a baissé de 7 points entre 2012 et 2017, passant de 40,0% à 32,0%.

La part des diplômés de l'enseignement supérieur dans le QP est inférieur à celle en dehors du QP.

Ainsi, en 2012, l'écart en points entre le QP et les autres quartiers de la commune était nul. Il est actuellement de 9 points.

Parmi les populations les plus jeunes, les écarts sont mêmes renforcés puisqu'ils sont en moyenne de 20 points pour les 25-29 ans et de 28 points pour les 30-34 ans.

CHÔMAGE

Caractéristiques des demandeurs d'emploi	QPV	Commune	EPCI
TOTAL DEFM	**620**	**1147**	**1993**
TOTAL DEFM catégories ABC	**561**	**1031**	**1786**
Dont femmes	47,7%	48,3%	50,1%
Dont étrangers	12,7%	11,7%	12,5%
Dont moins de 26 ans	14,3%	14,7%	14,3%
Dont 50 ans et plus	30,6%	30,2%	30,6%
Dont très longue durée (2 ans et plus) hommes	31,4%	34,5%	33,6%
Dont très longue durée (2 ans et plus) femmes	32,1%	31,7%	32,0%
Dont bénéficiaires du RSA	35,8%	30,6%	25,1%

Source : Insee, Pôle Emploi, données annuelles au 31/12/2019

POINT DE VIGILANCE

Le QP de Lodève, par rapport à la moyenne du département de l'Hérault, se caractérise par une sur-représentation des demandeurs d'emploi :

- de plus de 50 ans,
- au RSA,
- de longue durée (inscrits depuis plus de deux ans),
- sans diplôme,
- employés qualifiés.

Pôle Emploi fournit des indicateurs sur les demandeurs d'emplois dans les quartiers politique de la ville (Données Urbaines Pôle Emploi). Ces données annuelles, dont la dernière parution a eu lieu en juillet 2020 pour le compte de l'année 2019, permettent de caractériser les demandeurs d'emploi sur le territoire des quartiers prioritaires. L'indice de fragilité des demandeurs d'emploi de catégorie ABC est construit à partir de 5 variables discriminantes : la durée de la recherche d'emploi, la nationalité, le niveau de formation, l'âge et le niveau de qualification.

Chaque territoire est ainsi comparé aux valeurs de la France métropolitaine. Un indice de fragilité inférieur à 1 indique une plus faible fragilité des DEFM sur le territoire que sur la France métropolitaine. Au-delà de 1, plus la valeur s'éloigne de la moyenne et plus la fragilité des DEFM est importante.

Le QP de Lodève a un indice égal à 1, ses demandeurs d'emploi ne sont donc pas plus fragiles que d'autres. Pour rappel, l'indice moyen de fragilité sur l'ensemble des QP d'Occitanie se situe à 1,2, ce qui est défini comme une forte fragilité. .

REVENUS

Caractéristiques général du quartier	QPV	Commune	EPCI
Part des ménages imposés en 2015	25,1%	37,2%	40,1%
Part des ménages imposés en 2018	17,5%	30,1%	33,8%
Revenus déclarés (mensuels)	**QPV**	**Commune**	**EPCI**
Revenu déclaré médian en 2015	786 €	1 228€	1 354 €
Revenu déclaré médian en 2018	800 €	1 260 €	1 400 €
Taux de bas revenus en 2015	61,7%	40,6%	34,5%
Taux de bas revenus en 2018	63,2%	41,9%	34,6%
Revenus disponibles (mensuels)	**QPV**	**Commune**	**EPCI**
Revenu disponible médian en 2015	1 071 €	1 338 €	1 432 €
Revenu disponible médian en 2018	1 100 €	1 380 €	1 490 €
Taux de pauvreté en 2015	45,9%	28,8%	25,0%
Taux de pauvreté en 2018	47,9%	30,3%	25,3%

Source : Insee, DGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA, FIchiers Localisés SOcial et Fiscal, en 2014 et 2017

Entre 2015 et 2018 les écarts qui séparent les revenus déclarés des habitants du QPV et ceux des autres habitants s'est creusé (442€ en 2015 contre 460 € en 2018). L'écart entre les revenus disponibles a légèrement augmenté (267 € en 2015 contre 280 € en 2018). Le taux de pauvreté a ainsi augmenté de 2 points dans le QP, alors qu'il n'a augmenté que de 0,3 points à l'échelle de l'EPCI.

La part des prestations sociales dans le revenu disponible a augmenté de 2,1% (23,6% en 2018), et la part des rentes/retraites a très légèrement baissé (31,5% en 2015 contre 29,2% en 2018). La part de l'activité salariée a quant à elle augmenté : 50,3% en 2018 contre 52,3% en 2014.

Sur le territoire lodévois, 39% des actifs occupés du QP sont des travailleurs pauvres contre 25% pour la CC.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

	QPV	Commune	Poids QPV/Commune
Nombre d'établissements	355	742	47,8%
Création et transfert	82	162	50,6%
Taux de créations	23,1%	21,8%	

Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (SIRENE) au 31 12 2018

L'indicateur de création fait apparaître un taux supérieur dans le QP (11% au cours de l'année 2018) par rapport à Lodève ou la CC (9%).
L'analyse des secteurs d'activité met en évidence la forte dépendance en matière d'activité économique des secteurs des services aux entreprises et aux particuliers puis du commerce et transports.

Répartition de l'activité par secteur

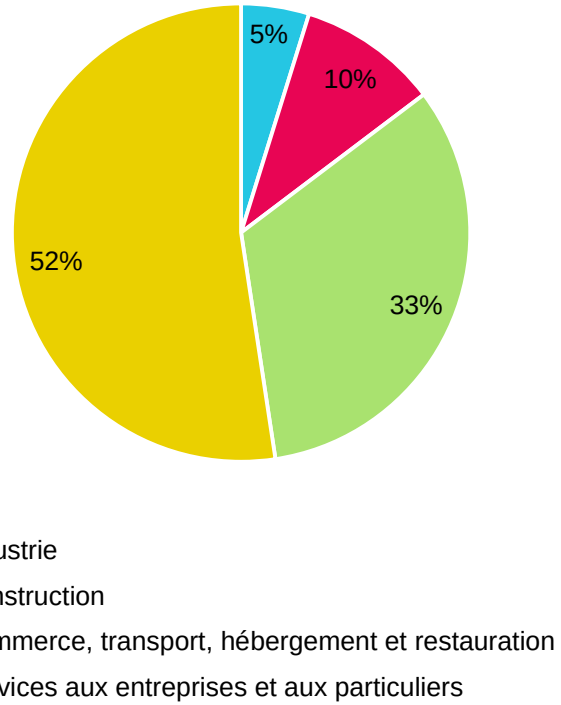

SYNTHÈSE DES POINTS DE VIGILANCE

Réalisé par Villes & Territoires Centre de ressources politique de la ville et cohésion territoriale Occitanie

Un vieillissement de la population

La population du QPV est vieillissante avec 30% d'habitants âgés de 60 ans et plus, et 10% de cette population âgée vivant seule. L'enjeu est ici double :

Anticiper et répondre aux **problématiques de santé** liées au vieillissement. D'autant que le diagnostic posé en amont de la mise en œuvre du Contrat de ville identifiait déjà de la population un isolement social.

Anticiper et répondre aux problématiques de lien social en évitant à cette frange de la population un **isolement social.**

Une lente sortie des périodes de chômage

Le faible bagage scolaire des demandeurs d'emploi **ne facilite pas leur accès au marché du travail** et leur insertion dans un emploi durable.

Une enfance vulnérable

40% des enfants sont considérés comme étant vulnérables, cumulant un ensemble de critères socio-économiques qui les fragilisent.

Un faible niveau de scolarisation et de diplôme

Depuis 2012 l'écart de niveau de diplôme du supérieur entre le QP et l'extérieur du QP s'est creusé. Il atteint désormais 9 points de différence (étant auparavant à 0).

L'accès à l'enseignement supérieur peut être freiné par la position géographique du quartier, relativement isolé. Les freins à la mobilité peuvent être un angle de travail pour faciliter la scolarisation.

Une faible mobilité des jeunes

Le manque de mobilité de jeunes sortis tôt du système scolaire avec un niveau de diplôme très faible **affaiblit leur capacité d'insertion professionnelle**.
Les freins matériels à la mobilité ont un **impact sur le décrochage scolaire**.

La situation précaire des jeunes

Le quartier prioritaire lodévois compte **une part élevée de jeunes sans emploi ni formation (35,0%),** légèrement supérieure à la moyenne des QPV d'Occitanie (30,3%).
Anticiper l'accès des jeunes à des formations ou à l'emploi sur le QP pourrait permettre de limiter la démobilisation et leur précarisation.

REGARD
PARTENARIAL

ANALYSE QUALITATIVE
DE LA GOUVERNANCE

Réalisé par Villes & Territoires Centre de ressources politique de la ville et cohésion territoriale OCCITANIE

GOUVERNANCE ET PARTENARIAT

DÉCLINAISON DE L'ANIMATION ANNUELLE
Du contrat de ville

Réalisé par Villes & Territoires

PILOTAGE ET GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE

Janvier

Réception des dossiers et Comités techniques en 3 thématiques :

thématique
Cohésion Sociale
thématique
Emploi/Dev Eco
thématique
Cadre de Vie / Habitat

Février

Réunion des financeurs

Financeurs :
- Ville
- Etat
- Conseil Régional
- Conseil Départemental
- CAF
- ARS
- DRAC

Avril

Comité de Pilotage

Validation des bilan année N-1 et validation de la programmation annuelle

Septembre

Comité de Suivi d'actions

En présence des opérateurs :
Tour de table : chaque opérateur présente son action, ses difficultés et avancements

Novembre

Comité technique

Validation Note de Cadrage et préparation Appel à Projet N+1

Décembre

Lancement de l'Appel à Projets

VIE ADMINISTRATIVE DU PROJET

Janvier

Dépôt dossiers de candidature

Mars-Avril

Réponses individuelles aux porteurs de projet. Evaluation des projets N-1

Mai-Juin

Déblocage des fonds

GOUVERNANCE ET PILOTAGE
Bilan et points de vigilance

Réalisé par Villes & Territoires Occitanie

FORCES

- **Une dynamique partenariale relancée et renforcée** qui permet de recentrer l'action globale et la stratégie sur le périmètre prioritaire.
- **Un consensus partenarial** (discours et décisions communs) qui s'est renforcé avec le temps.
- Une **interconnaissance locale** qui facilite le travail en réseau et la connaissance de l'existant.
- **L'émergence de temps de travail thématique partenarial** qui permet de questionner la stratégie, l'adéquation besoins / réponse, et favorise la connaissance des opérateurs par les partenaires financiers.
- **La sortie des CPO** a relancé le dialogue partenarial et le renouveau des actions.
- **Des opérateurs encouragés à travailler en complémentarité** et en partenariat (« *Nous facilitons la complétude plutôt qu'une mise en concurrence* »).
- Une proximité du chef de projet et plus largement des acteurs ville, qui **facilite l'appui technique aux porteurs de projets** qui sont en mesure d'accéder à cette proximité.
- Un chef de projets facilitant en matière **d'appui logistique.**

POINTS DE VIGILANCE

- **Un portage politique qui mériterait d'être renforcé.** Les élus de la communauté de communes manquent d'acculturation à la politique de la ville et des enjeux de développement territorial auxquels un contrat de ville peut contribuer.
- **Une sensibilisation renforcée des porteurs de projets à la notion de périmètre prioritaire.** Les porteurs de projet ont encore parfois des difficultés à donner la priorité aux habitants du quartier prioritaire. Il existe une confusion entre, public prioritaire et habitants du centre-ville. .
- **Un manque de temps de rencontre entre opérateurs** qui problématise parfois l'accès de certains opérateurs à la connaissance nécessaire à la mise en œuvre d'actions complémentaires et collaboratives.
- **Faire évoluer les programmations** vers les nouveaux enjeux et initiatives Et trouver un équilibre entre les actions annuelles ponctuelles et les CPO
- **Un travail de sensibilisation voire de formation du conseil citoyen favoriserait une relation plus collaborative avec les autres partenaires du contrat de ville.** Le conseil citoyen donne parfois aux autres partenaires le sentiment d'intervenir sur tout et partout comme si le périmètre d'intervention qu'est le quartier prioritaire n'était pas compris par le conseil citoyen.
- **Une compréhension du conseil citoyen** et de son rôle encore très floue pour beaucoup de partenaires du contra de ville.

LE TRAVAIL AVEC LES OPÉRATEURS

LES PORTEURS DE PROJET
La parole leur est donnée

Réalisé par Villes & Territoires Centre de ressources politique de la ville et cohésion territoriale OCCITANIE

Villes et Territoires a mené une enquête par questionnaires auprès des porteurs de projets du contrat de ville de Lodève. Ils ont été questionnés sur quatre grandes thématiques :
Leur relation au contrat de ville
La dynamique de coopération entre porteurs de projets
L'impact de la crise sanitaire
La relation construite à leur(s) public(s)
Chaque item s'est conclu par un questionnement sur l'impact du contrat de ville sur les pratiques professionnelles et les logiques d'acteurs.

Sur les 39 porteurs de projets que recense actuellement Lodève, **24 ont participé à cette enquête soit 80% du nombre moyen d'opérateurs émargeant chaque année au contrat de ville de Lodève.** Nous considérons donc ces résultats représentatifs de l'échantillon initial.

LES PORTEURS DE PROJET
Profil des répondants

Réalisé par Villes & Territoires

Champs d'intervention des répondants

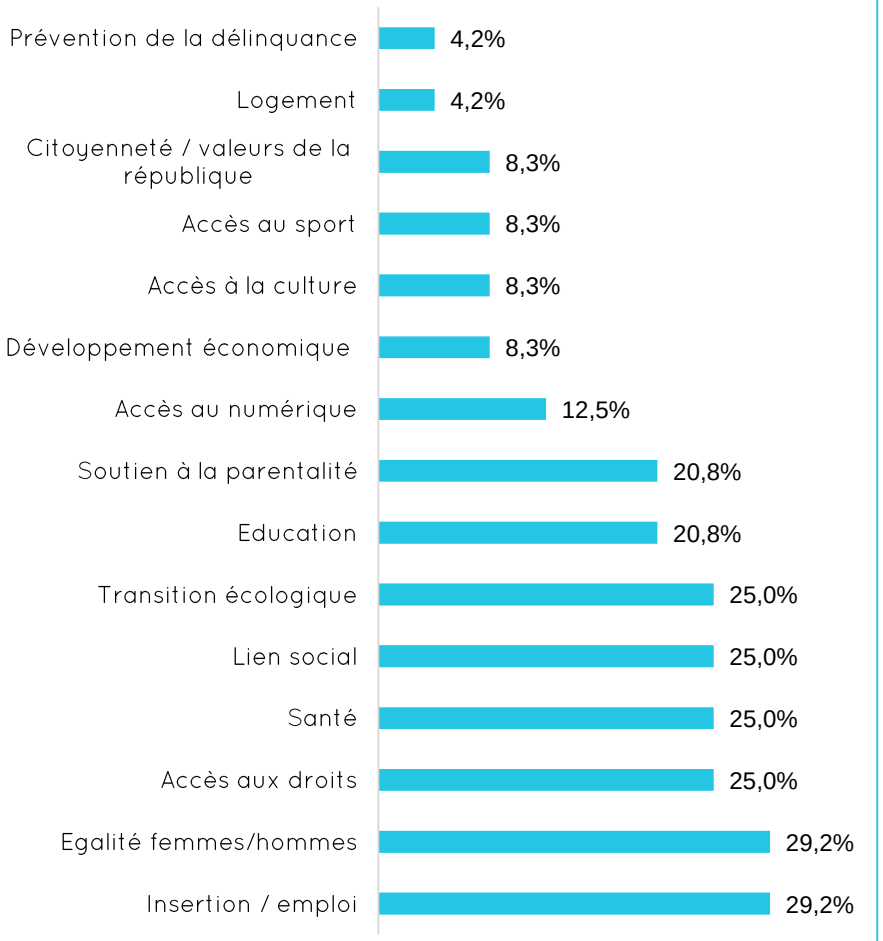

Le(s) public(s) avec le(s)quel(s) travaillent les structures répondantes

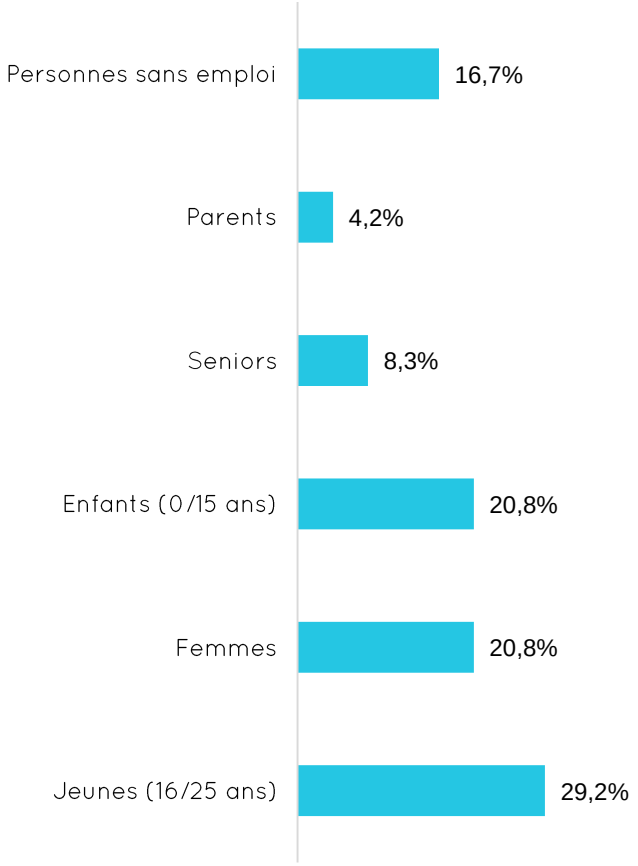

Avez-vous déjà bénéficié d'une CPO ?

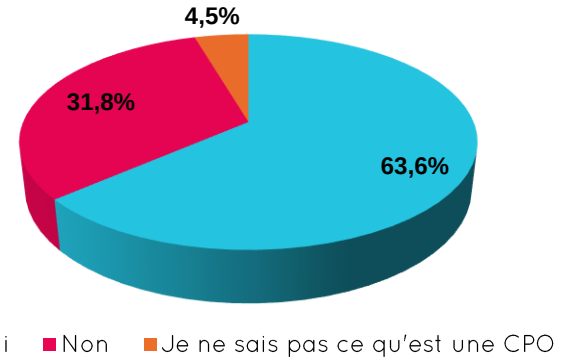

Pour combien d'actions différentes est, ou a-t-elle été financée dans le cadre du contrat de ville ?

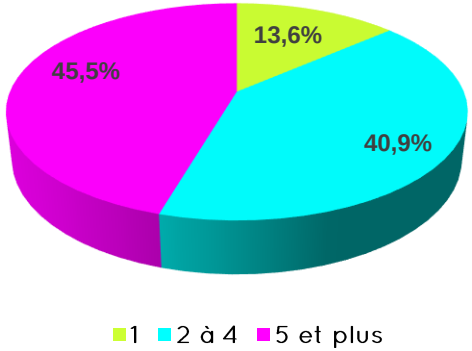

LES PORTEURS DE PROJET
Profil des répondants

Combien d'ETP mobilise votre structure pour mener les actions financées dans le cadre du contrat de ville ?

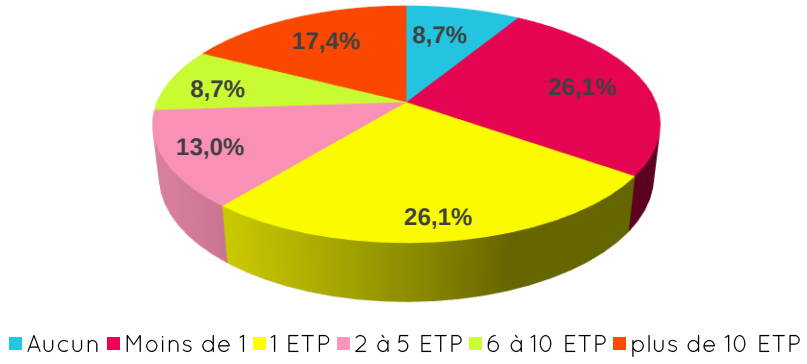

Combien de bénévoles votre structure mobilise-t-elle pour mener les actions financées dans le cadre du contrat de ville ?

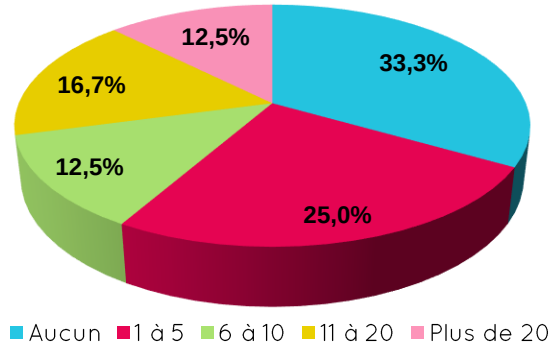

Ancienneté dans le contrat de ville

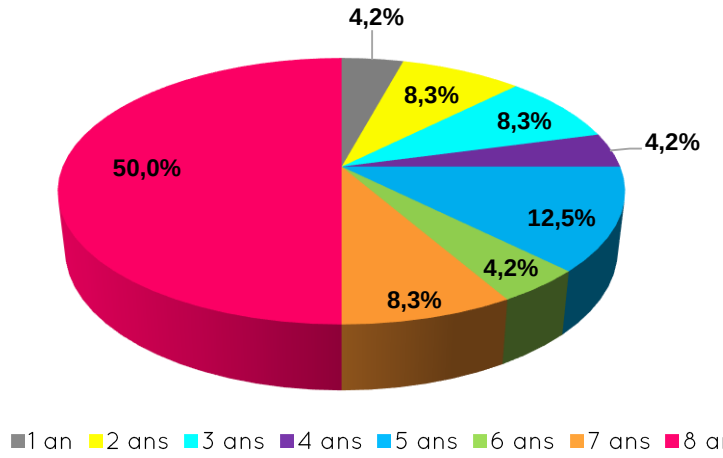

La part moyenne des financements politique de la ville sur le budget global de fonctionnement de la structure

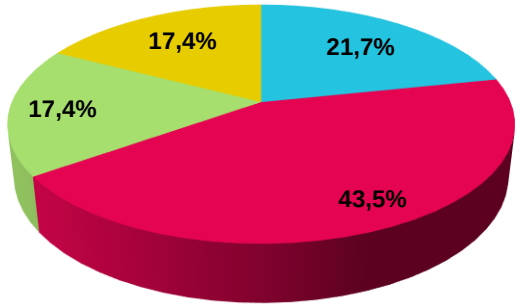

LES PORTEURS DE PROJET
Leur vie au sein du contrat de ville

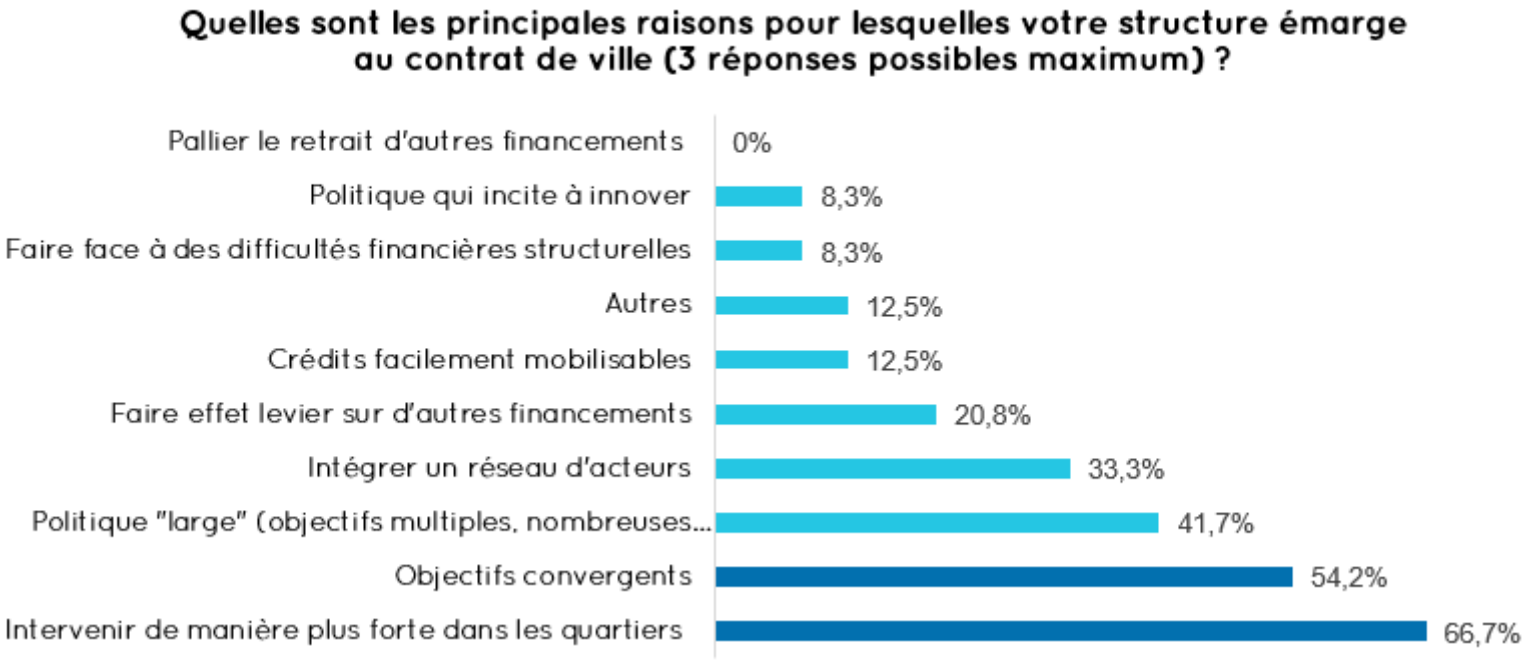

Si l'inscription dans le contrat de ville favorise l'accès à des financements, les porteurs de projets n'appréhendent pas le contrat de ville comme une simple enveloppe. Les notions de public spécifique ou de périmètre prioritaire, mais aussi celle de projet de territoire sont ici présentes : plus de 6 répondant sur 10 évoquent le contrat de ville dans son effet levier au bénéfice d'un public cible et plus de 50% des répondants identifient une convergence d'objectifs.

Attention, relevons tout de même que 17% des répondants affirment ne pas retenir comme critère de recensement de leur public celui du lieu de résidence (habite ou pas en QPV). Si la politique de la ville doit favoriser la mixité culturelle et sociale, elle doit tout de même bénéficier en priorité aux habitants des quartiers prioritaires.

L'état et la collectivité ont sensibilisé les porteurs de projets à la dimension prioritaire du périmètre du QPV, car ils avaient constaté que porteurs de projet ne le respectaient pas suffisamment.

La prépondérance accordée aux réponses liées à la convergence du périmètre, du public prioritaire, etc., peut alors laisser à penser qu'il existe des freins qui rendent complexe la priorisation du public politique de la ville. Plus qu'une question de v(bonne volonté / conviction), il s'agirait bien plus de l'existence de freins à la priorisation du public ciblé politique de la ville.

Cette complexité est souvent évoquée par les porteurs de projets qui œuvrent dans un QPV qui est également un centre-ville en milieu rural. La taille du quartier, associée au fait que celui-ci soit un lieu de grand passage pour touts les habitants (hors QPV compris), expliquent qu'il leur soit difficile de capter le public dit prioritaire car il est quantitativement limité et fondu dans la masse d'autres usagers du QPV / centre-ville.

LES PORTEURS DE PROJET
Leur vie au sein du contrat de ville

Réalisé par Villes & Territoires

Quel est votre interlocuteur privilégié / principal dans le cadre de l'action globale de votre structure dans le contrta de ville ?

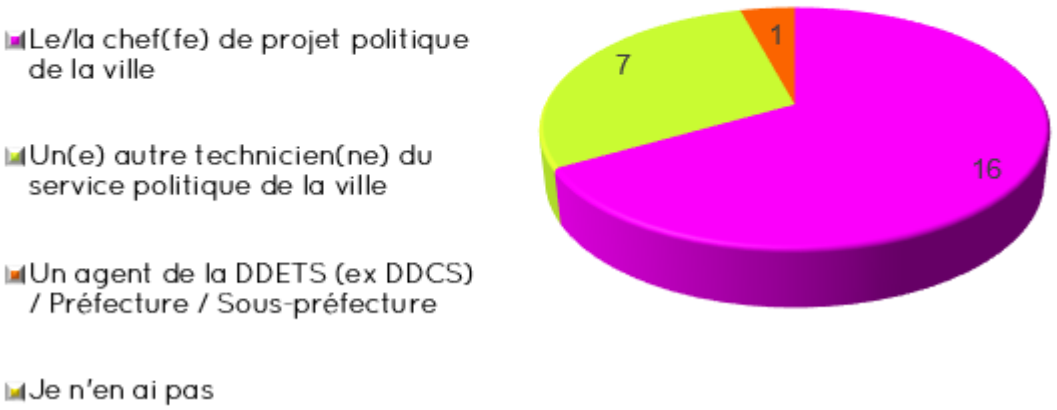

Le chef de projet et plus largement le service politique de la ville sont les principaux interlocuteurs des porteurs de projets. Aucun répondant n'affirme n'avoir aucun contact avec aucun partenaire du contrat de ville.

Quels sont les domaines dans lesquels votre strucutre a bénéficié d'un soutien technique dans le cadre de l'AAP du contrta de ville ?

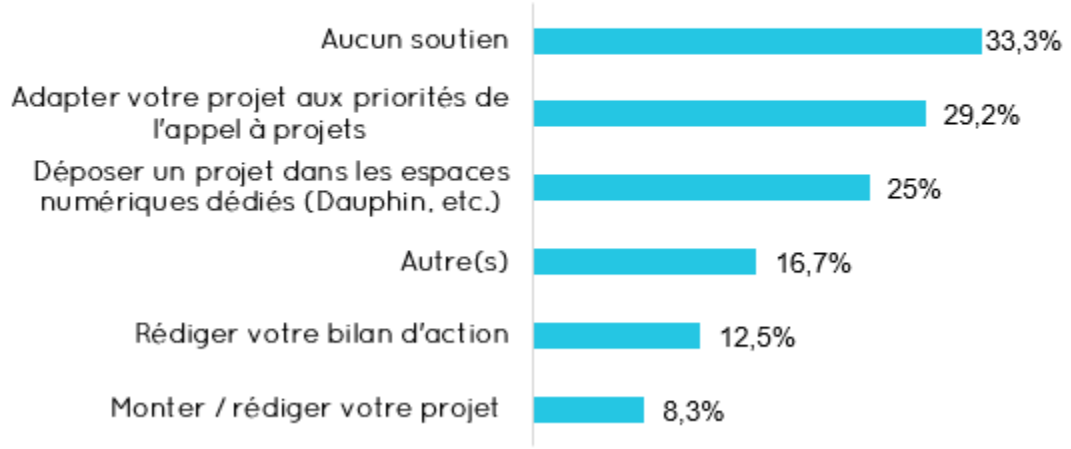

Lorsqu'un appui technique est proposé, il peut être varié, allant du montage de projet au dépôt de dossier sur les plateformes numériques. Le principal appui apporté concerne l'adaptation des projets aux priorités du contrat de ville. 90% des porteurs de projet considèrent que cet appui technique leur a été utile.

100% des opérateurs qui affirment ne bénéficier d'aucun soutien n'en demandent pas estimant avoir les compétences en interne.

L'EFFET LEVIER OU FREIN
du contrat de ville

Réalisé par Villes & Territoires

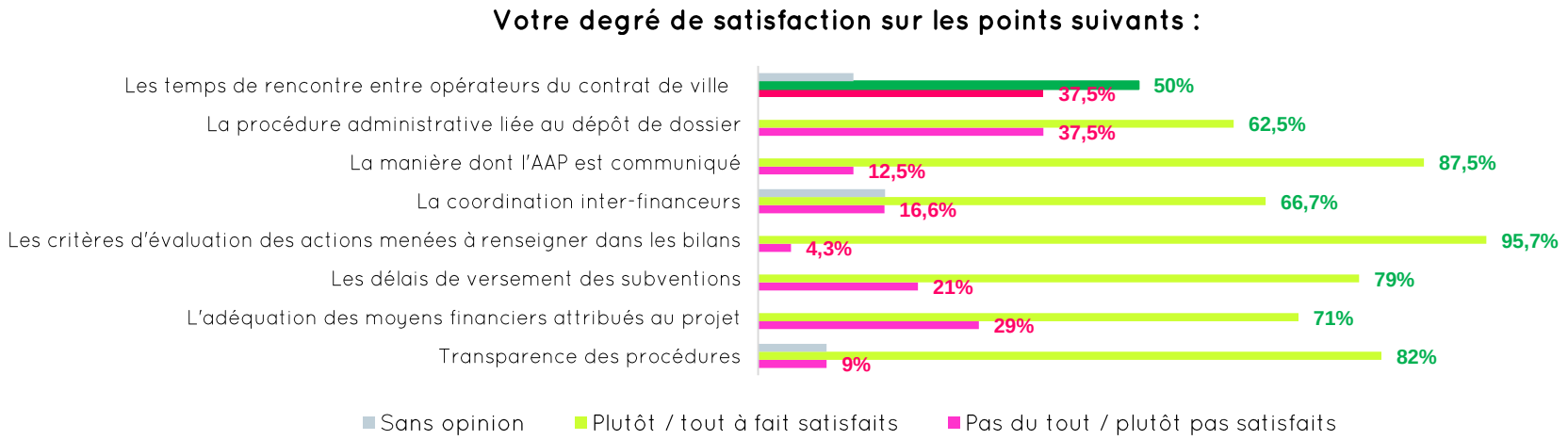

L'impact du contrat de ville	Aucun ou plutôt négatif	Plutôt ou très positif	Sans opinion
La complémentarité entre les actions des uns et des autres	8,7%	**82,6%**	8,7%
L'interconnaissance des porteurs de projets	13,0%	**73,9%**	13,0%
La connaissance des actions menées par les autres porteurs de projet	13,6%	68,2%	18,2%
La volonté des porteurs de projets à développer des actions partenariales	**21,7%**	56,5%	21,7%
La capacité des porteurs de projets à développer des actions partenariales	**21,7%**	43,5%	17,4%

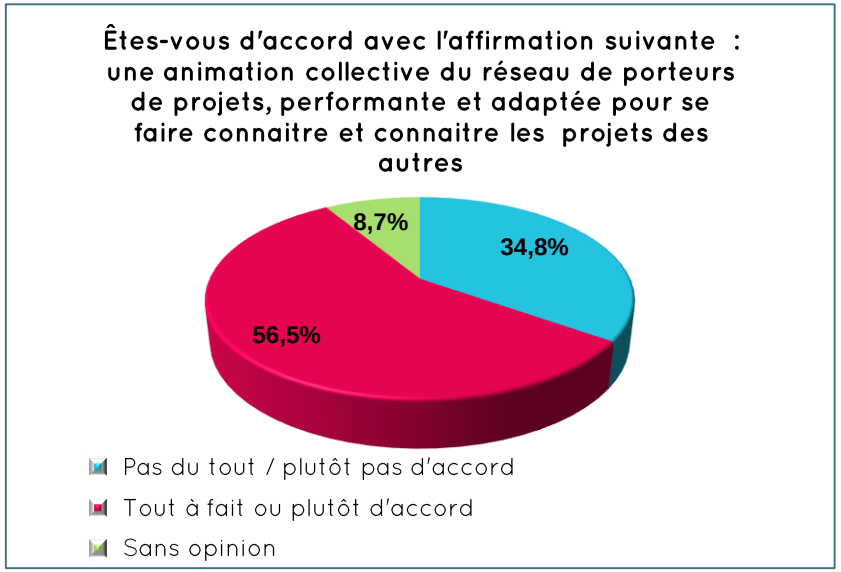

De manière générale, **les porteurs de projets semblent majoritairement satisfaits de l'animation du contrat de ville** dans sa relation à ses opérateurs.
Ils perçoivent également le contrat de ville comme un levier impactant la dynamique associative locale.

Les temps de rencontre entre opérateurs ne satisfont que la moitié des répondants. Pour autant les porteurs de projets confèrent au contrat de ville un impact sur l'interconnaissance, la mise en complémentarité de leurs actions. Ils en revanche plus mitigés sur la capacité d'un contrat de ville à encourager / favoriser les dynamiques partenariales.

Si sur Lodève, les porteurs de projets se connaissent et savent par ailleurs travailler ensemble, le manque de temps de rencontres formelles ne contribue pas à alimenter cette dynamique locale entre opérateurs.

L'EFFET LEVIER OU FREIN
du contrat de ville

Réalisé par Villes & Territoires Centre de ressources politique de la ville et cohésion territoriale OCCITANIE

Comment qualifieriez-vous la dynamique partenariale entre porteurs de projets du contrat de ville ?

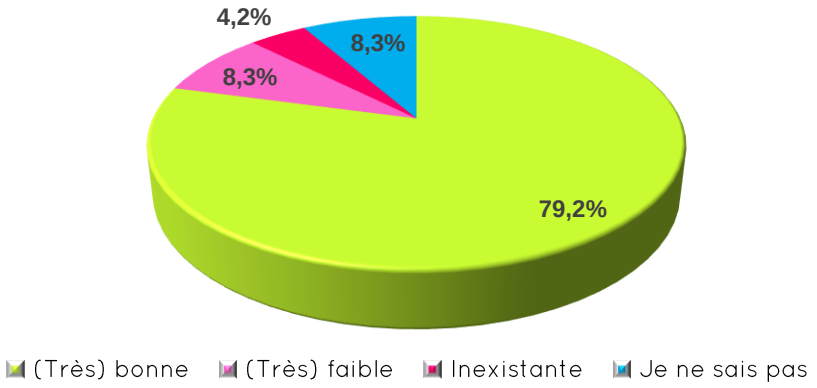

Lorsque vous travaillez en partenariat, quelle(s) forme(s) prend cette collaboration ?

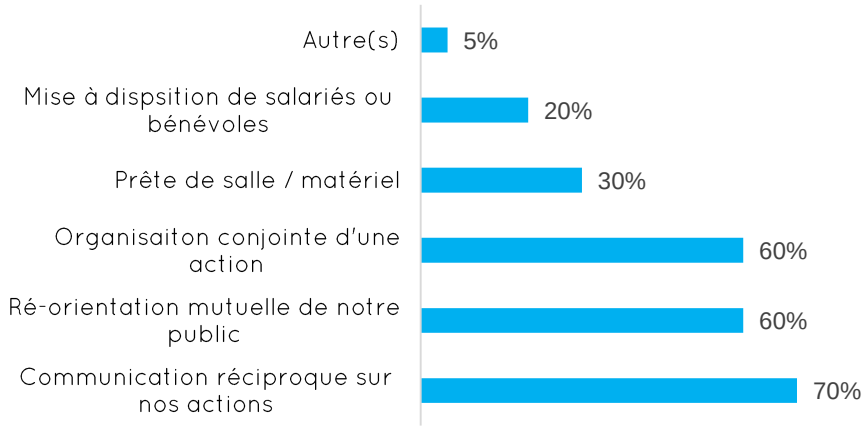

Diriez-vous que le contrat de ville a eu un impact sur la culture partenariale / collaboration entre porteurs de projets ?

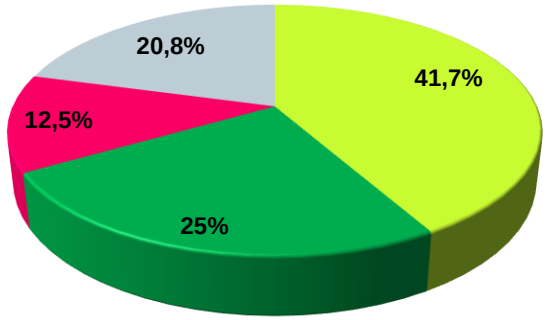

Diriez-vous que le contrat de ville a favorisé l'émergence de nouvelles formes de partenariat ?

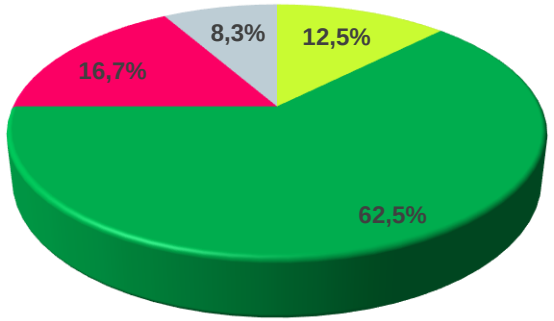

Oui tout à fait | Oui un peu | Non pas vraiment | Je ne sais pas

Sur Lodève, **les opérateurs travaillent très majoritairement en partenariat** puisque 88,5% d'entre eux déclarent leur faire régulièrement ou occasionnellement.

Ils développent des collaborations variées. Il s'agit tout autant de partenariat stricto sensu que de formes de collaboration plus informelles (réorientation mutuelle des publics, communication réciproque des actions, etc.).

Si tout le monde s'accorde à dire que les porteurs de projets se connaissent et ont l'habitude de collaborer, l'encouragement explicite des partenaires du contrat de ville ne peut qu'alimenter cette dynamique collaborative. Le contrat de ville a favorisé l'émergence d'une culture partenariale mais aurait peut-être pu davantage encourager l'innovation en matière de partenariat.

LA CRISE SANITAIRE
et ses conséquences

Si la crise a ralenti voire stoppé l'activité des associations, elle a généré de nouvelles dynamiques ; captation d'un nouveau public, émergence de nouveaux savoir-faire, volonté de faire évoluer son activité, etc. Par ailleurs les porteurs de projets ont su s'adapter à la situation de manière à éviter la rupture.

De quelle(s) manière(s) la crise a-t-elle impacté l'activité de votre structure ?

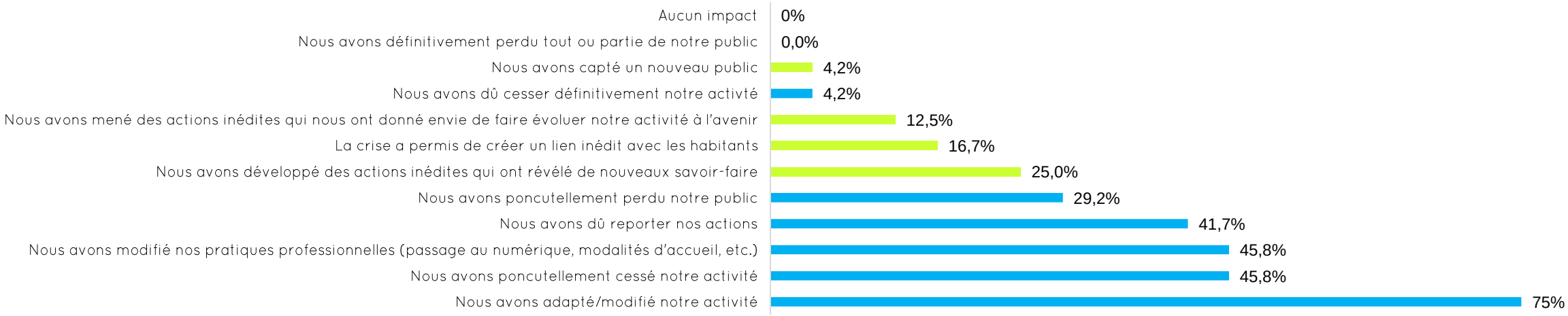

Quelle est votre opinion sur les affirmations suivantes ? Durant la crise sanitaire :	**Pas du tout / plutôt pas d'accord**	**Plutôt / tout à fait d'accord**	**Sans opinion**
La communication des financeurs du contrat de ville sur les mesures et des aides durant la crise a été fluide	12,5%	66,7%	20,8%
Les financeurs se sont adaptés face aux difficultés des porteurs de projet à mener leurs actions	12,5%	79,2%	8,3%
Les porteurs de projet ont fait preuve d'une capacité d'adaptation face à l'urgence et à la crise	4,2%	75,0%	20,8%

LES PUBLICS
ciblés et captés

Comment qualifieriez-vous le(s) public(s) avec le(s)quel(s) travaille votre structure ?	Fidèle / régulier / Facile à capter	Instable / tournant / Difficile à capter
Les femmes	68,2%	31,8%
Les hommes	64,7%	35,3%
Les jeunes enfants (3 / 6 ans)	66,7%	33,3%
Les enfants (7/15)	68,8%	31,3%
Les jeunes (16/25 ans)	**50,0%**	**50,0%**
Les personnes âgées	72,7%	27,3%
Les personne maîtrisant peu ou	75,0%	25,0%
Les parents	76,9%	23,1%

A propos de votre public lié aux actions dans le contrat de ville, quel impact diriez-vous qu'a eu le contrat de ville ?	Aucun	Il a facilité	Il a complexifié	Sans opinion
Fidélisation d'un public	25%	41,7%	4,2%	29,2%
Accès à de nouveaux publics	12,5%	62,5%	4,2%	20,8%
Maintien de notre public habituel	20,8%	45,8%	4,,2%	29,2%

Contrairement à beaucoup d'autres sites analysés, sur Lodève le contrat de ville impacte aussi l'accès au public des porteurs de projets, même si cet impact est moins fort que pour d'autres dimensions de l'activité des structures. Lodève bénéficie d'un riche réseau associatif qui déclare bien plus qu'ailleurs travailler avec des publics avant tout faciles à capter, fidèles, réguliers. C'est peut-être en cela qu'il faut comprendre le moindre impact du contrat de ville sur des porteurs de projets par ailleurs bien implantés et identifiés par les habitants.

LES PUBLICS
Le recueil des besoins

Réalisé par Villes & Territoires

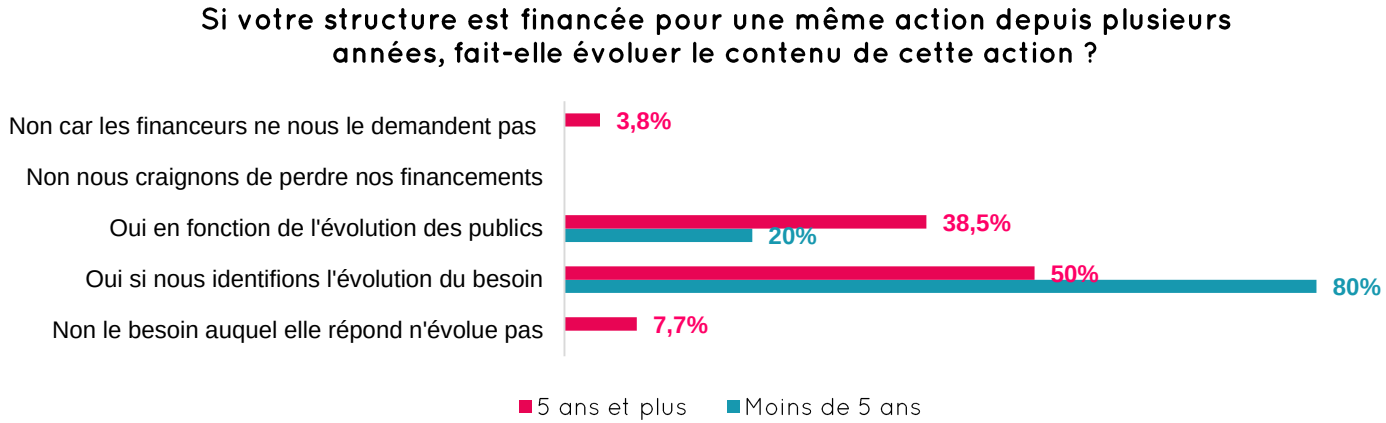

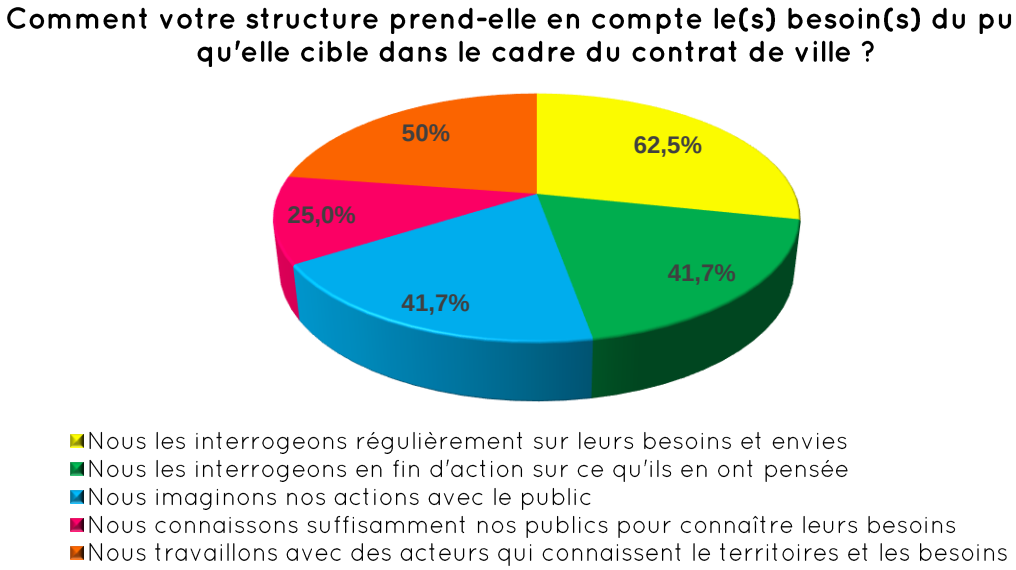

Moins d'1 porteur de projet sur 2 fait systématiquement évoluer le contenu de son action. Ceux qui le font le moins sont également ceux qui émargent au contrat de ville depuis longtemps (5 ans et plus).
Le contrat de ville a vocation à favoriser l'innovation, l'expérimentation. Il semble important que les porteurs de projets se renouvellent dans leurs contenus d'action.

Les porteurs de projets décrivent une interaction au public qui encourage la participation et l'inclusion des habitants ; plus de 4 opérateurs sur 10 co-construisent leurs actions avec les habitants.
Le recueil de besoins et l'avis des habitants sur les actions dont ils ont bénéficiées semblent essentiels pour assurer une adéquation entre l'offre et les besoins. Interroger les habitants sur leur besoin participent plus largement à les impliquer et à développer leur pouvoir d'agir.
Si le taux d'opérateurs à systématiser ces pratiques est relativement élevé sur Lodève, cette pratique devrait être, pur tous, incontournable.
D'ailleurs notons **qu'1 operateur sur 4 déclare se baser sur sa propre connaissance des besoins du public pour orienter ses actions.** Une telle posture peut s'avérer source d'écueils et de risque pour une adéquation optimale des actions et des besoins réels des habitants.

LE CONTRAT DE VILLE
Au final, quel(s) impact(s) ?

Réalisé par Villes & Territoires Centre de ressources politique de la ville et cohésion territoriale OCCITANIE

Au final, selon vous, quel est l'impact du contrat de ville sur l'organisation interne de votre structure ?
(4 réponses possibles, hiérarchisées de 1 = l'impact le plus fort, à 4 = l'impact le moins fort)

	Rang moyen d'importance
Inflation de la partie administrative	**1,87**
Meilleure prise en compte de la dimension quartiers (partenariats de proximité nouveaux, démarche vers les publics sur les quartiers prioritaires...)	2
Montée en compétences de la structure sur un champ thématique	2
Approche au "coup par coup" au détriment d'une vision à long terme	2
Prise en compte d'une approche plus transversale	2,09
Intégration d'une logique projet dans la structuration de l'association	2,33
Intégration de (nouveaux) réseaux	2,8
Situation précaire pour le personnel dédié aux actions de la politique de la ville	3
Intégration de la notion d'évaluation	3,5

Les porteurs de projets attribuent au contrat de ville de nombreux rôles impactant dont une majorité positifs. Notons cependant que le premier impact de l'émargement au contrat de ville reste tout de même l'accroissement de la charge administrative. Cette inflation administrative se réalise au détriment d'une vision à long terme du projet. Elle peut parfois même remettre en question l'émargement au contrat de ville car quelle que soit l'importance de l'action et des financements accordés, les contraintes administratives sont identiques. Certains se questionnent donc sur le sens d'investir autant de temps administratif pour de faibles montants de financement.

Pour une majorité de porteurs de projets, l'entrée en contrat de ville a favorisé leur montée en compétences et une meilleure prise en compte des contours de la politique de la ville.

ÉGALITÉ FEMMES – HOMMES
L'expérimentation du concept à l'application

Réalisé par Villes & Territoires

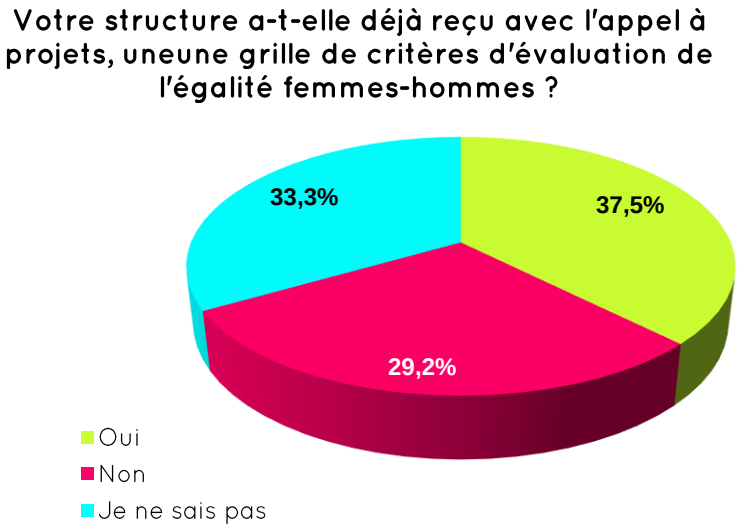

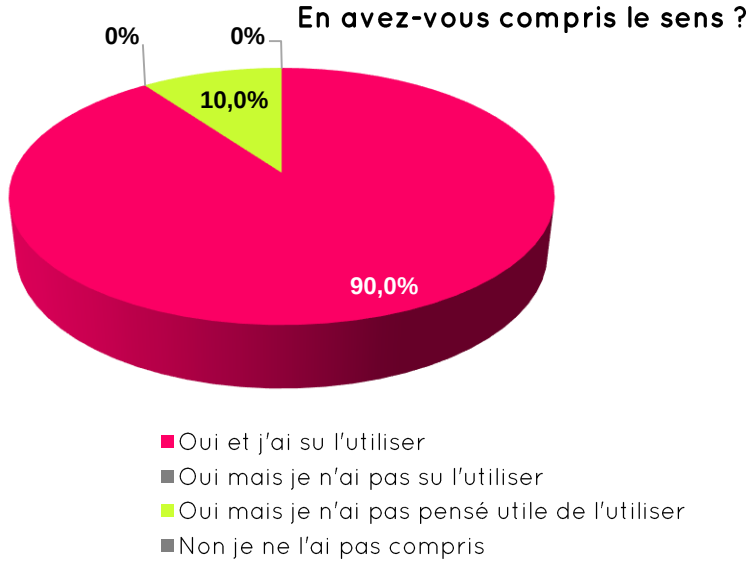

Le Commissariat général à l''égalité des territoires (CGET) dans son cadre de référence sur l'Egalité femmes-hommes dans les contrats de ville (2014), préconise l'évolution des pratiques favorables à l'égalité femmes-hommes dans les contrats de ville de nouvelle génération et identifie quatre étapes pour y parvenir :

- encourager une approche intégrée de l'égalité femmes-hommes dans l'élaboration du contrat de ville nouvelle génération,
- objectiver les inégalités par la production de données sexuées,
- développer un plan d'actions,
- évaluer les actions mises en œuvre.

La Note technique du 7 août 2019 relative à la mise en place d'une approche budgétaire intégrée relative à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la programmation des crédits de la politique de la ville émanant du CGET encourage l''expérimentation de budgets intégrant l'égalité femmes - hommes dans le cadre des contrats de ville. Cette note technique est venue compléter l'instruction du 7 mars 2019 relative aux orientations et moyens d'intervention de la politique de la ville, qui prévoyait l'expérimentation de la mise en place d'un budget intégrant l'égalité (BIE) dans la programmation des crédits du BOP 147 dès 2020.
La DDTES et/ou la collectivité a fait le choix d'envoyer une grille d'auto-questionnement à remplir par les porteurs de projet lors de l'appel à projets. Cependant si cette grille de cotation a été transmise sans autre forme de communication, la prise en compte de l'égalité femmes-hommes semble difficile à intégrer dans les réponses aux appels à projets par les porteurs et peut être vécue comme une contrainte. Certains ont d'ailleurs pu être mis en difficulté pour répondre (manque de connaissance ou d'ingénierie sur le sujet). Ainsi seuls 9 opérateurs ont su utiliser cette grille.
Pourtant l'ANCT souhaite maintenir l'égalité femmes/hommes comme priorité transversale.
Il existe un manque de visibilité de cette grille et un manque de compréhension de son utilisation (G0, G1 et G2).

LE TRAVAIL AVEC LES OPÉRATEURS
Bilan et points de vigilance

Réalisé par Villes & Territoires

FORCES

Une forte dynamique associative locale qui favorise la cohérence de l'action globale du contrat de ville.

L'existence de fonctionnement locaux de coopération que le contrat de ville favorise et alimente

Un contrat de ville avant tout perçu comme un levier multiforme : montée en compétence, renforcement de l'interconnaissance, intégration dans de nouveaux réseaux d'acteurs, appui à l'ingénierie, facilitation d'un accès au public, etc.).

Une participation citoyenne assurée avec une part significative d'opérateurs qui co-construisent leurs actions avec leur public.

POINTS DE VIGILANCE

Manque d'un temps de rencontre entre opérateurs pour renforcer l'interconnaissance et la réflexion concertée sur de potentielles coopérations (mélange des publics, mise en cohérence des actions, etc.). Les opérateurs expriment leur insatisfaction dans ce domaine. Cela signifie en filigrane qu'ils sont demandeurs de rencontres car ils confèrent au contrat de ville une fonction levier dans la dynamique partenariale locale.

Une lourdeur administrative qui complexifie le travail de terrain des porteurs de projets.

Une évolution nécessaire des programmations vers les nouveaux enjeux et initiatives et un équilibre à trouver entre les CPO et les actions annuelles ponctuelles

Un recueil des besoins et avis des habitants qui n'est pas systématique. Les habitats ne forment pas un tout monolithique aux besoins figés. Il est essentiel de les impliquer dans les actions qui les ciblent.

Une acculturation de tous (acteurs institutionnels et associatifs) aux enjeux de l'égalité femmes-hommes qui reste à construire. L'expérimentation menée par l'ANCT ne s'est pas suffisamment accompagnée sensibilisation, information, formation, alors même que l'enjeu de l'égalité est tout aussi complexe que central.

LA PARTICIPATION CITOYENNE

LA PARTICIPATION CITOYENNE

Crédits dédiés à l'animation du conseil citoyen 2015/2021

45 000 €

Moyens engagés pour le fonctionnement du conseil citoyen entre 2015 et 2021 :

- une subvention de 5 000 € est allouée annuellement par la ville
- une subvention de 2 500 € est allouée annuellement par l'Etat (ANCT)
- le financement d'une prestation d'accompagnement technique et administratif sur la 1ère année de fonctionnement par une association spécialisée.
- La mise à disposition d'un local au cœur du quartier prioritaire.

Mise en place du conseil citoyen :
Mis en place le 03/08/15 par arrêté préfectoral, il était composé de 40 membres (18 associations et acteurs locaux et 22 habitants).

Modalités de composition du conseil citoyen initial :
Sur les 18 associations : 13 tirées au sort parmi les volontaires et 5 sélectionnés parmi les acteurs de l'Appel à Projets 2015
Sur les 22 habitants : 16 tirés au sort sur la bases des listes d'adresses de la taxe d'habitation et 6 tirés au sort parmi les volontaires.

Composition actuelle du conseil citoyen :
Fixée par arrêté préfectoral du 12 septembre 2018, il comporte 23 membres : 11 associations et 12 habitants.

Modalités de coopération conseil citoyen / collectivité :
Le conseil citoyen est associé et invité à toutes les réunions (Copil, CoTech, groupes de travail et commissions thématiques en lien avec le Contrat de Ville).

LA PARTICIPATION CITOYENNE

Entre 2015 et 2016, le conseil citoyen a bénéficié d'un accompagnement à l'élaboration de leurs statuts et la mise en place d'un règlement de fonctionnement interne.

En 2017, ce travail préparatoire débouche sur la constitution du conseil citoyen en association qu'il nomme « Citoyenne Lodévoise", et qui a dans son objet :

- D'organiser et gérer les conditions matérielles du fonctionnement du Conseil
- Citoyen de Lodève.
- D'élargir et de promouvoir, la pratique d'une citoyenneté au-delà du Conseil
- Citoyen.
- De mettre en place et de réaliser les actions du Conseil Citoyen

A partir de 2018 le conseil citoyen a bénéficié de rencontres trimestrielles en présence de la référente de la référente de la préfecture, du chef de projet et de l'élus ville politique de la ville. Ces rencontres permettaient de faire le point sur les projets du conseil citoyen. Le conseil citoyen considérait que ces échanges étaient « une compétence et un soutien précieux pour les aider à avancer dans leurs projets ».

Le départ de la référente préfecture et la période de crise sanitaire ont mis fin à ces rencontres régulières. A partir de mi-2018 le conseil citoyen a communiqué à l'aide de courrier transmis à la préfecture, qui n'ont pas donné lieu à débat ou à rencontre. Parmi ces projets, certains relevaient des prérequis d'un conseil citoyen, là où d'autres s'en éloignaient :

- Souhait de la mise en place d'un parcours sportif dans la ville
- Débat autour du déploiement du Linky
- Mise en place d'une GUP
- Travail sur la santé
- Travail sur la résilience alimentaire
- Demande de la mise à disposition d'un ETP pour un soutien administratif.

LA PARTICIPATION CITOYENNE

Malgré une relative dispersion du conseil citoyen dans ses engagements en tant qu'instance de participation du contrat de ville, le conseil citoyen a su jouer son rôle de relais de la parole des habitants en assurant des permanences au sein du local que la ville leur mettait à disposition.

Ainsi dès 2018, le conseil citoyen a relayé certains besoins ou difficultés par les habitants du quartier prioritaire :

- les vitrines vides, les nombreux bancs publics cassés, l'absence de zone de stationnement pour les vélos, les problèmes de nuisances sonores faites par les jeunes, l'abandon des lavoirs de Lodève de Lodève qui donnent aux habitant-es sentiment de détérioration du cadre de vie qu'elles induisent chez les habitants ;
- des besoins d'aide à la parentalité et surtout les familles monoparentales,

Si ces permanences ont permis un recueil de parole, la tenue de permanences est chronophage et le conseil citoyen a finalement privilégié sa mobilisation sur des temps forts tels que la journée des associations durant laquelle le conseil citoyen a par exemple animé trois ateliers thématiques : mobilité, créateurs d'entreprise, et propreté.

En 2021 le conseil s'est davantage investi dans la mise en œuvre d'actions :

- Soutien d'un journal local produit par un habitant du centre-ville
- Organisation d'un apéro/ discussion dans la rue devant le
- Conseil Citoyen pour un moment d'expression libre, et de recueil de la parole des Lodévois.
- Accueil d'un « Citoyen Quiz », dans le local du conseil citoyen, sur le thème de la laïcité créé et animé par la MJC de Lodève
- Logiciels libres
- Accueil et co-animation avec une association de proximité d'un échange autour du logiciel libre.
- Accueil et animation d'une discussion sur la question des chats errants à Lodève, ainsi que de la création d'une association autonome, qui aboutira à la création de l'association "P'tits Filous".
- Projet de mise en place d'un système de paiement alternatif en impliquant les acteurs économiques locaux.
- Organisation d'évènements autour de la mobilité : Cyclo-Citoyenne & Déambulations, Journée du Vélo, Festival du voyage lent... Animation d'un atelier d'auto-réparation "solidaire"
- Action de nettoyage citoyenne : une action par mois en soirée de 17h à 19h, réunissant 6 à 8 personnes en moyenne.
- Participation à une action liée à la résilience alimentaire, mise en place par une association de proximité : mobilisation d'habitants qui sont venus pour planter buter, arroser, ramasser, avec une moyenne de 10 citoyens à chaque étape. L'action s'est déroulée sur un terrain en bord de rivière, mis à disposition par la mairie à l'association avec laquelle le conseil citoyen a coopéré.

LA PARTICIPATION CITOYENNE

Le conseil citoyen de Lodève est donc très investi dans la vie locale. Il a suffisamment œuvré pour être identifié et pour nouer des liens avec la population locale. Il a développé de nombreuses démarches pour faire émerger, relancer, alimenter des réflexions avec les pouvoirs publics qui sont parfois restées sans réponse. C'est d'ailleurs peut-être faute d'écho de la part des principaux partenaires du contrat de ville que le conseil citoyen s'est progressivement orienté vers une démarche d'actions de proximité qui permet certes de maintenir le lien avec les habitants et la réalité locale, mais qui l'éloigne parfois de son essence première. D'ailleurs moins de la moitié des habitants captés par leurs initiatives sont issus du quartier prioritaire. A ce jour le conseil citoyen fonctionne davantage comme une association de proximité que comme une instance de participation du contrat de ville.

LA PARTICIPATION CITOYENNE
Son implication dans es instances de pilotage

Réalisé par Villes & Territoires Centre de ressources politique de la ville et cohésion territoriale OCCITANIE

POINTS POSITIFS

- **Un conseil citoyen qui participe à tous les COPIL** et peut demander, en plus de ses interventions dans les débats, un temps de parole dédié.
- **Depuis septembre 2021** et le renouvellement des instance du CC, rencontre régulière avec le Maire et les Elus et beaucoup plus de fluidité dans la relation entre le conseil citoyen et la population
- Lorsque le conseil citoyen formule une proposition, **il est entendu**.
- **Un conseil citoyen pro-actif, impliqué** auprès des habitants de Lodève.

AXES D'AMÉLIORATION

- **Les COPIL se déroulant en journée, les membres du conseil citoyen ne peuvent pas systématiquement et aisément y participer**, puisqu'une majeure partie eux travaille. Il n'existe encore pas aujourd'hui de cadre légal permettant à un membre de conseil citoyen d'obtenir des autorisations d'absences professionnelles justifiées par la participation aux COPIL. « Nos réunions étant mensuelles et les invitations souvent envoyées quinze jours à l'avance, nous ne pouvons donc qu'être observateurs lors des réunions».
- **Un conseil citoyen qui n'a pas clairement intégré le périmètre (enjeu, périmètre géographique, public prioritaire**) de la politique de la ville ce qui induit parfois de la confusion entre sa volonté d'agir et les attentes des partenaires du contrat de ville.
- **Une vision encore trop floue de ce qu'est un conseil citoyen aux yeux des partenaires** du contrat de ville ce qui ne favorise pas la concertation et l'implication de ce conseil citoyen dans les instances de gouvernance du contrat de ville.

RÉALISÉ
PROGRAMMATIONS

MISE EN EOUVRE OPÉRATIONNELLE

ANALYSE DE LA PROGRAMMATION 2015/2021

Réalisé par Villes & Territoires Centre de ressources politique de la ville et cohésion territoriale OCCITANIE

PRÉCAUTION DE LECTURE

Les données analysées sont celles issues des programmations annuelles d'actions du Contrat de ville. Les calculs incluent donc exclusivement les crédits spécifiques de l'Etat (BOP147) et les co-financements de Droit Commun. Les données ici analysées ne prennent pas en compte les politiques de droit commun mises en œuvre indépendamment de la programmation financière du contrat de ville (politique de l'emploi, de santé, politique de l'Habitat, etc.).

Nous mettrons en revanche en évidence l'articulation entre l'action du contrat de ville et les projets de territoire plus globaux.

CHIFFRES CLÉS 2015 - 2021

Réalisé par Villes & Territoires Centre de ressources politique de la ville et cohésion territoriale OCCITANIE

FINANCEMENTS

GLOBAL : **4 356 181€**
CRÉDITS BOP147 : **759 744 € € (17,4%)**
DROIT COMMUN : **3 596 437 € € (82,6%)**

ACTIONS

FINANCEMENTS d'actions : 257
ACTIONS financées : **89**
OPÉRATEURS : **48**

Répartition des crédits 2015/2021

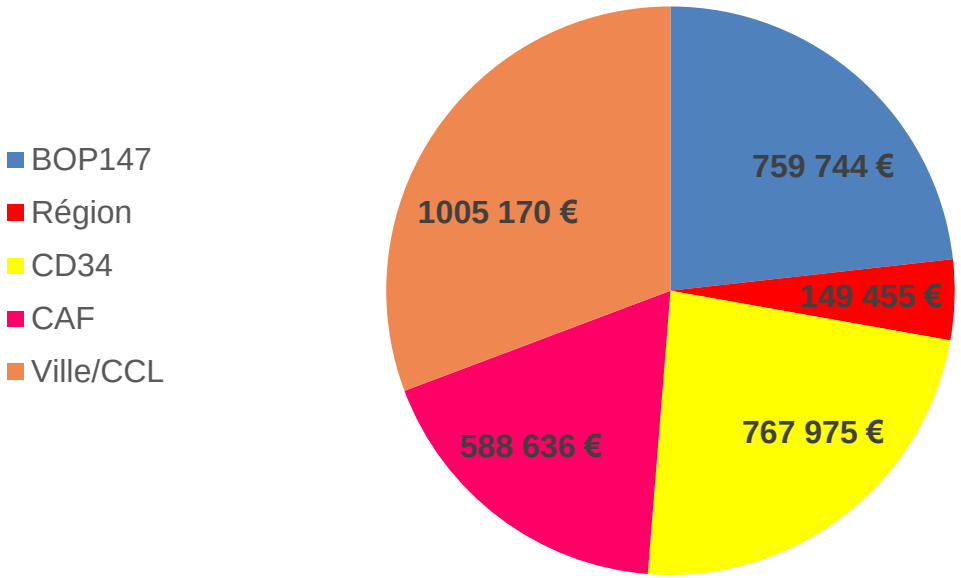

Répartition des financements par pilier

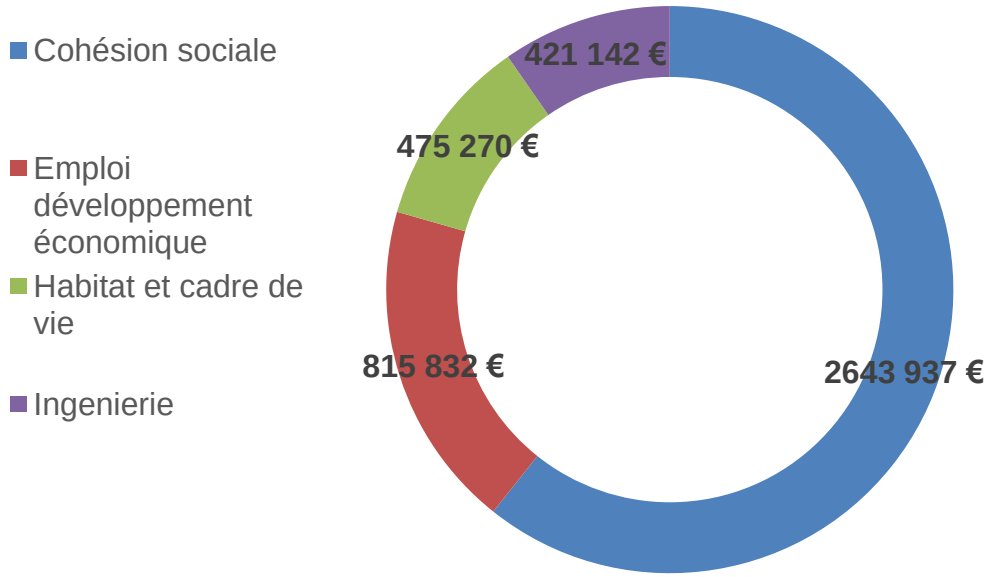

LES FINANCEMENTS
Évolution et répartition

Une hausse des crédits de droit commun et une diminution des crédits spécifiques

Le poids du Droit commun est resté relativement stable durant la période étudiée, le plus souvent aux alentours de 85% exceptées les années 2017 et 2018 où il a chuté à moins de 75%.

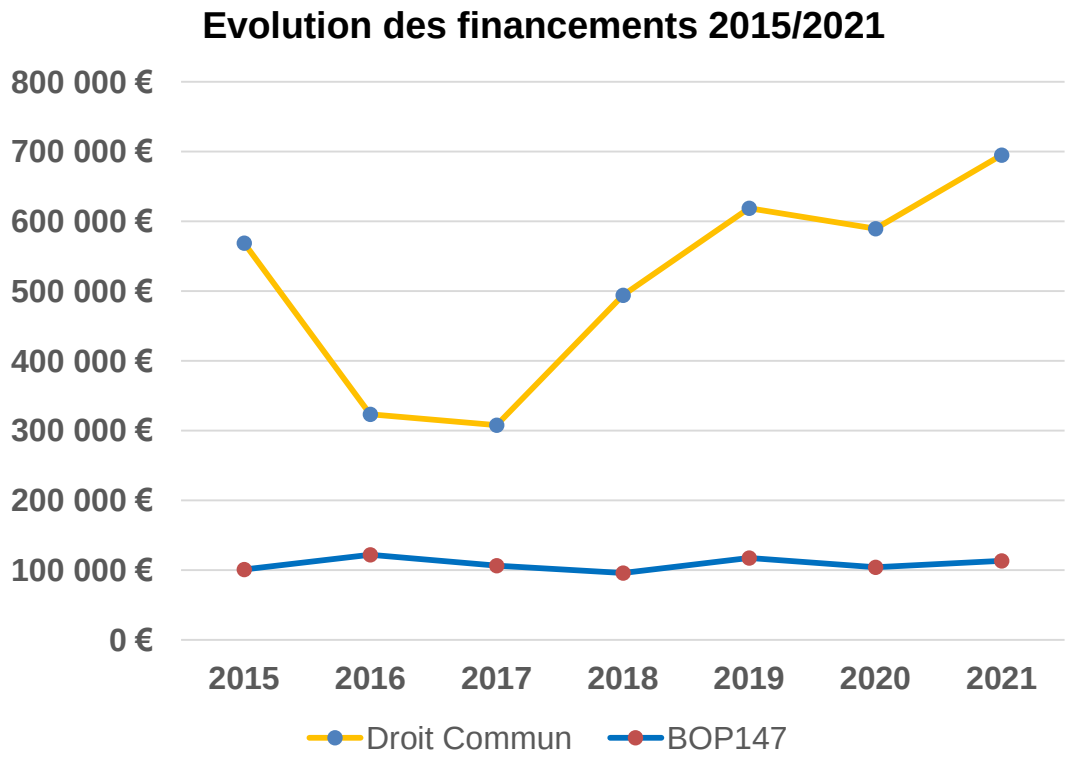

Une évolution des priorités sur la période entre 2015 et 2021

Le poids des piliers du contrat de ville est resté relativement stable entre 2015 et 2021, avec la cohésion sociale représentant 61% de l'ensemble des crédits, l'emploi et développement économique 19%. Le pilier Habitat et cadre de vie reste le moins investi sur l'ensemble de la période, oscillant autour des10%.

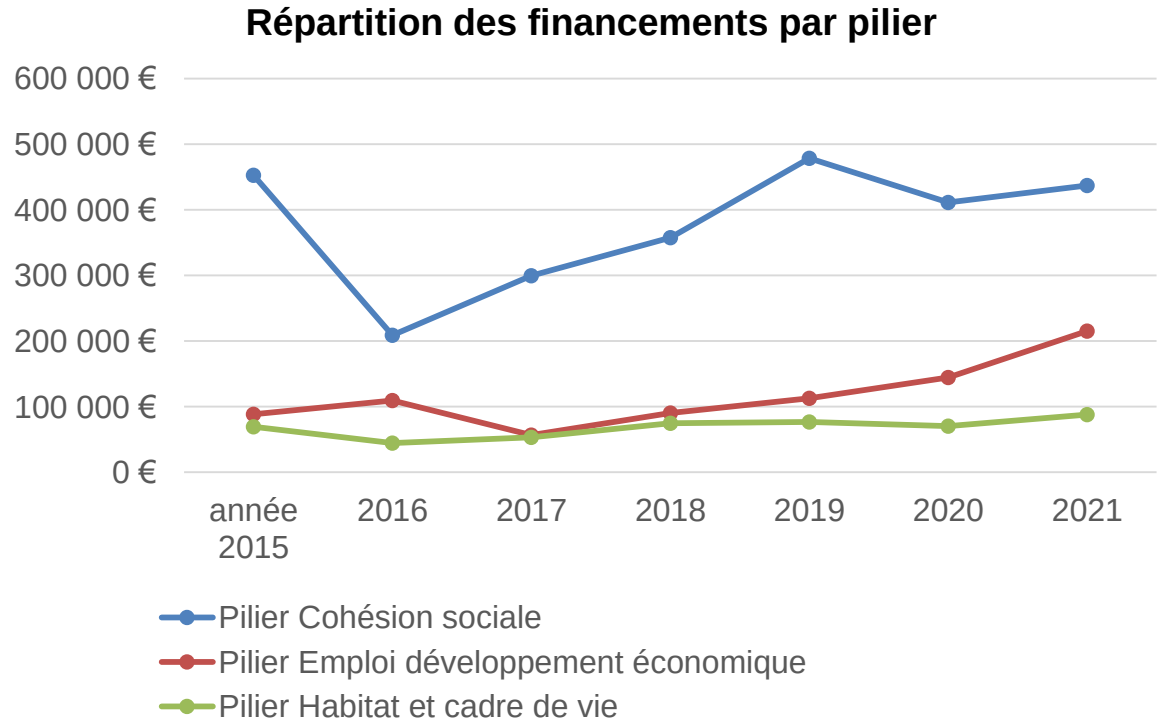

LE DEGRÉ D'INNOVATION

Réalisé par Villes & Territoires

NOMBRE D'OPÉRATEURS
48

48 opérateurs qui se sont positionnés de la manière suivante* :

- Cohésion sociale : **35**
- Emploi et développement : 12
- Habitat et cadre de vie : 7

*Certains opérateurs sont positionnés sur plusieurs piliers d'où la somme détaillée supérieure à 48. Nous ne comptons pas ici ce qui relève de l'ingénierie ou du soutien à l'autonomie du conseil citoyen.

Ces opérateurs ont développé 89 actions différentes.

TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES ACTIONS
21%

Le taux d'innovation est relativement faible ce qui s'explique par le fait que jusqu'en 2019, 85% des actions étaient menées dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs. Cependant, la sortie de la logique prioritaire de CPO n'a pas forcément amélioré le taux de renouvellement des actions.

Nombre annuel d'actions et taux global de renouvellement

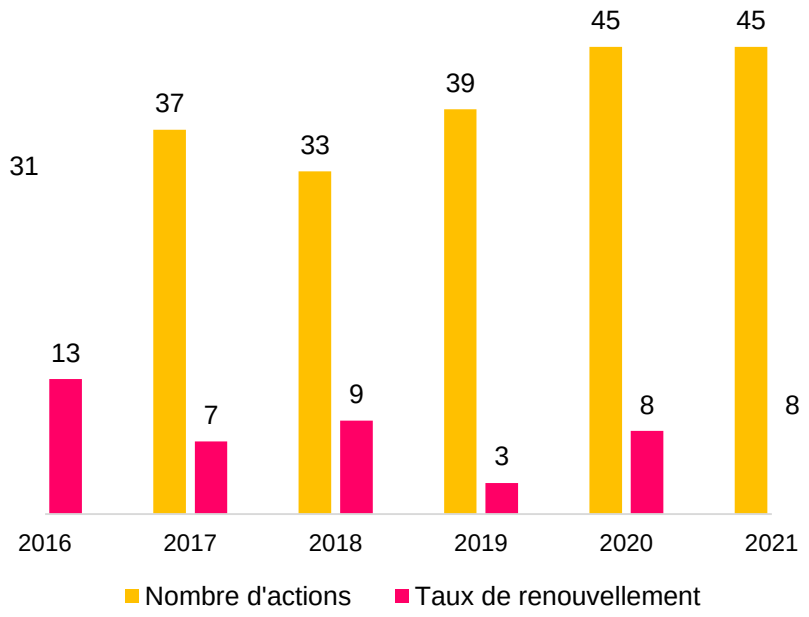

Répartition des actions selon le nombre de renouvellements (2015/2021)

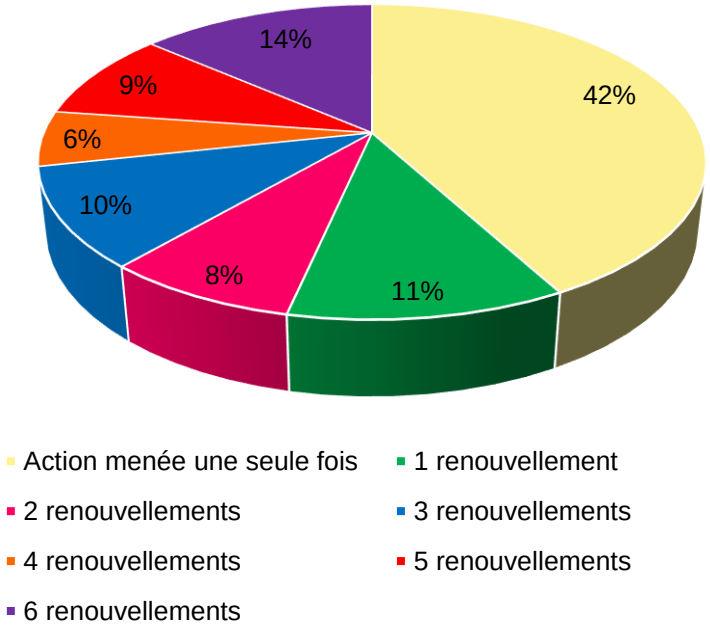

ZOOM

PILIER
COHÉSION SOCIALE

QUELS RÉALISÉS ?
Evolution et répartition

Montant global : **2 643 937,00 €**
Crédits BOP 147 : **398 964,00 €** (15,1%)
Poids du pilier cohésion sociale : **60,7%**

Nombre de financements d'actions : **184**
Nombre d'actions financées : **68**
Part des actions renouvelées au moins 1 fois : **75%**

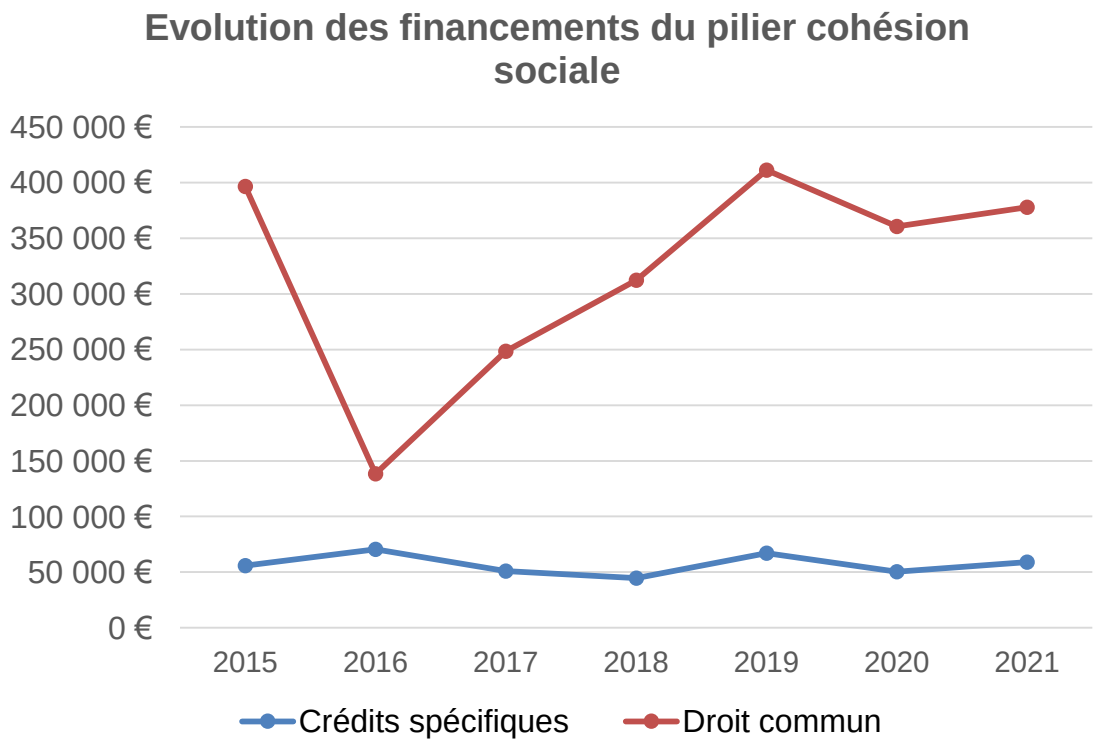

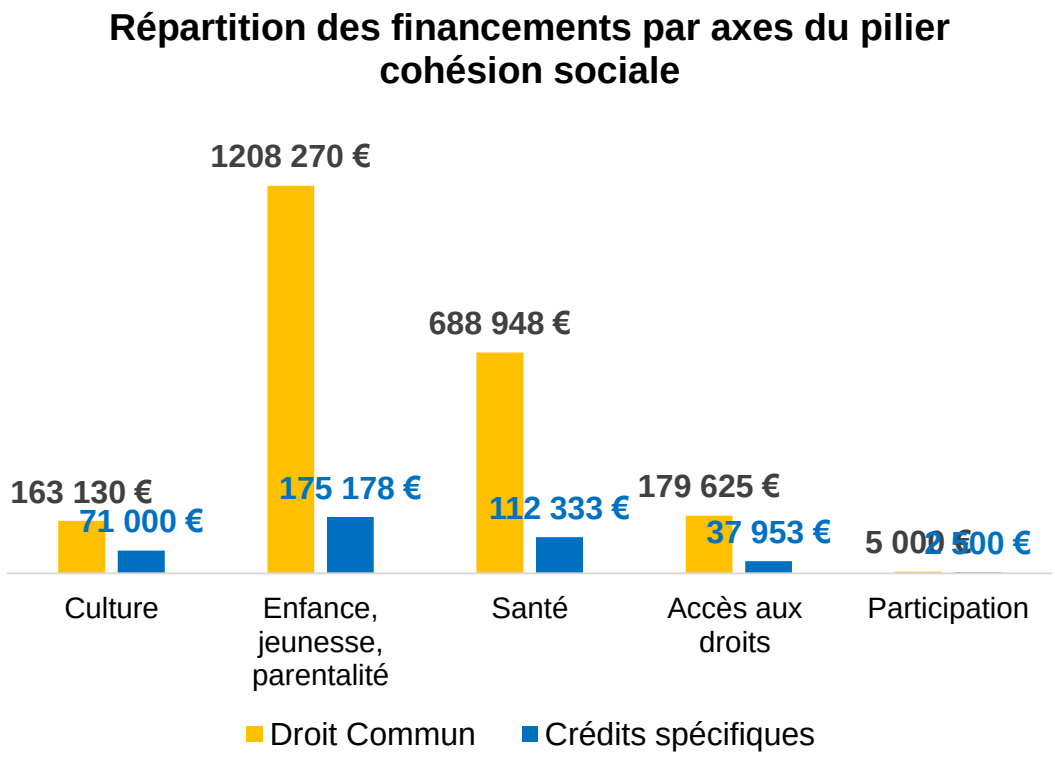

QUELS RÉALISÉS ?
Le volet éducation

Au-delà des actions financées dans le cadre du contrat de ville, trois dispositifs sont venus compléter l'offre dédiée aux habitant-es du quartier prioritaire : le Programme de Réussite Educative, les quartiers d'été / automne / solidaires et les colos apprenantes.

Montant global : **694 837 €**
Crédits BOP 147 : **554 837 €** (79,8%)

	Montant total	ANCT	Ville / EPCI
TOTAL	694 837 €	79,8%	20,2%
Programme de réussite éducative (PRE)	527 600 €	73,5%	26,5%
Colo apprenantes	117 500 €	100%	0%
Quartiers Été /Automne /Solidaires	49 737€	100%	0%

LA MOBILISATION DU DROIT COMMUN

Réalisé par Villes & Territoires Centre de ressources politique de la ville et cohésion territoriale OCCITANIE

Nous n'avons pas été en mesure de recueillir des données de la mobilisation du Droit commun en dehors des données fournies par la CAF. Cette présentation n'est donc qu'une illustration de la manière dont le Droit commun est mobilisé sur un pilier tel que celui de la cohésion sociale.

ÉDUCATION NATIONALE

L'absence de données éducation nationale ne nous permet pas d'interroger l'impact de la politique de la ville sur les établissements scolaires (Droit commun). Les partenaires locaux ont pu nous fournir les données suivantes :

L'Éducation Nationale a déployé plusieurs dispositifs pour renforcer son Droit commun au bénéfice des enfants du quartier prioritaire de Lodève :

- mise en place du dispositif « Plus de maitres que de classes » en 2018 et 2019 ;
- Il n'y par la suite pas eu de dédoublement des classes comme cela était prévu ;
- à partir de 2021, l'Education Nationale a exprimé la volonté de constituer de « petites classes" avec un maximum de 20 enfants par classe de grande section de maternelle
- dispositif de scolarisation des - de 3 ans qui encore aujourd'hui est effectif. Il en est de même du dispositif « devoirs faits » mais avec une diminution des moyens en 2021;
- en 2018/2019, l'école Prosper Gély a bénéficié du dispositif *"Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants", qui n'a pas été renouvelé par la suite, une non-reconduction très* certainement due au contexte sanitaire ;
- à la rentrée 2021/2022, certains dispositifs tels que les cordées de la réussite, la cantine à 1€, ont été testés.
- afin de faciliter les relations Ecole/familles (ex : espace parents au sein des écoles ou modalités d'accueil des familles...), le « Thé des parents », et quelques « ateliers parentalités » sont apparus dans les écoles. Cependant, à ce jour aucune école ne dispose « d'espace parent » dédié, ni de modalité d'accueil définis.

En matière de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire, l'Education Nationale a également mobilisé son Droit Commun :

- 1 Maitre qui intervient principalement dans les écoles du QPV.
- 1 Maitre UPAA => FLE à Prosper Gély avec des moyens à la baisse et FLE au collège.
- 1 Service civique au collège avec mission « décrochage scolaire ».
- Mise en place du dispositif MOMA au collège (Mon Orientation Mon Avenir, pour les 3èmes).
- Animation d'ateliers en petit groupes de grande section de maternelle à l'école Fleury et Pasteur autour du langage effectué par l'enseignant de la classe de moins de 3 ans quelque après-midis par semaine.

BILAN ET POINTS DE VIGILANCE

A mi-parcours

Le contrat de ville la culture et l'accès aux droits étaient les axes les plus financés.

Par ailleurs, le PERR, signé en 2019 est venu formaliser l'engagement des partenaires pour assurer la réponse à trois principaux objectifs :

- Mobiliser des moyens en termes de santé passant par l'accès au droit, la prévention, l'accès au soin, la santé mentale des enfants et de leur famille (qui contribue fortement à la réussite scolaire des enfants). Engagement à s'assurer de l'articulation des questions de santé et éducative.
- Renforcer le rapprochement du travail effectué par le PRE et le dispositif des moins de trois ans est à poursuivre.
- Favoriser la mise en œuvre et /ou le maintien des dispositifs de droit commun renforcé en matière de réussite éducative notamment en favorisant les relations écoles familles et en assurant de l'aide aux devoirs
- Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire notamment dans le cadre du contrat de ville :

Suite à cette évaluation

Les efforts en matière d'éducation, de soutien à la parentalité et à la santé ont été largement renforcés :

- PRE (et dispositifs connexes) : 21%*
- Enfance, jeunesse, parentalité : 39,7%*
- Santé : 24,8%*

**Part du budget global du pilier (215/2020)*

Les actions de soutien à la parentalité ont répondu aux enjeux de la parentalité à différents âges de la vie de l'enfant (petite-enfance, enfance mais également adolescence).

Points de vigilances

Santé - Si Les actions en faveur de la santé ont été renforcées, une très forte majorité de ces actions consiste en des permanences. Cela suppose que les habitant-es aient la connaissance de l'existant et n'entretiennent aucune appréhension à franchir le seuil d'une structure. Les actions de médiation en santé mériteraient en ce sens d'être davantage développées.

Le public senior – Le contrat de ville a fait de la jeunesse une priorité transversale et Lodève a largement priorisé son action en direction des jeunesses. Cependant dans un contexte de vieillissement de la population, les actions en faveur du 3ème âge mériteraient d'être développées.

ZOOM

PILIER
EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

QUELS RÉALISÉS ?
Evolution et répartition

Montant global : **764 632 €**
Crédits BOP 147 : **155 500 €** (20,3%)
Poids du pilier emploi/développement économique : **15,2%**

Nombre de financements d'actions : **48**
Nombre d'actions financées : **13**
Part des actions renouvelées au moins 1 fois : **61,5%**

Financement annuel du pilier emploi Dev. économique (2015/2021)

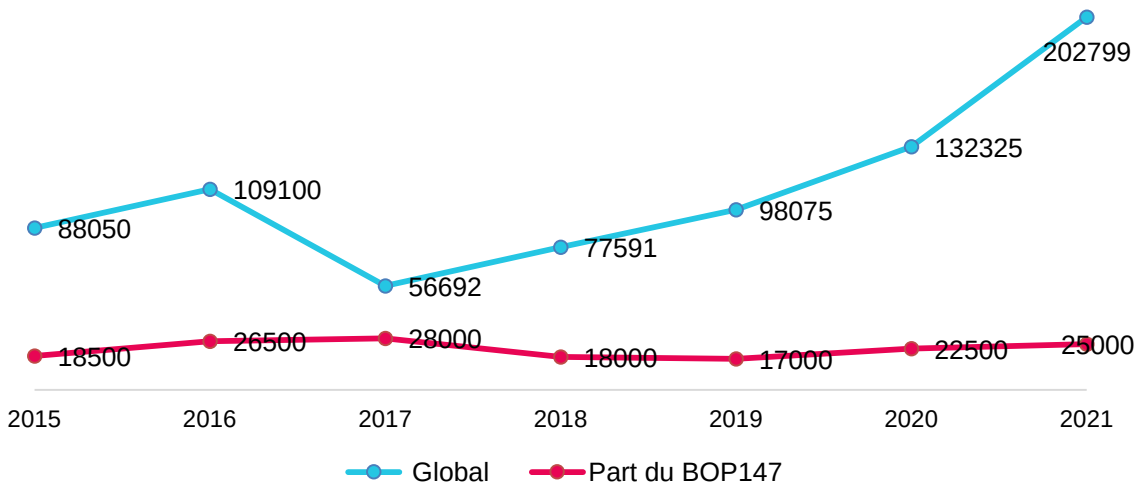

Répartition des financements du pilier emploi/Dev. économique (2015/2021)

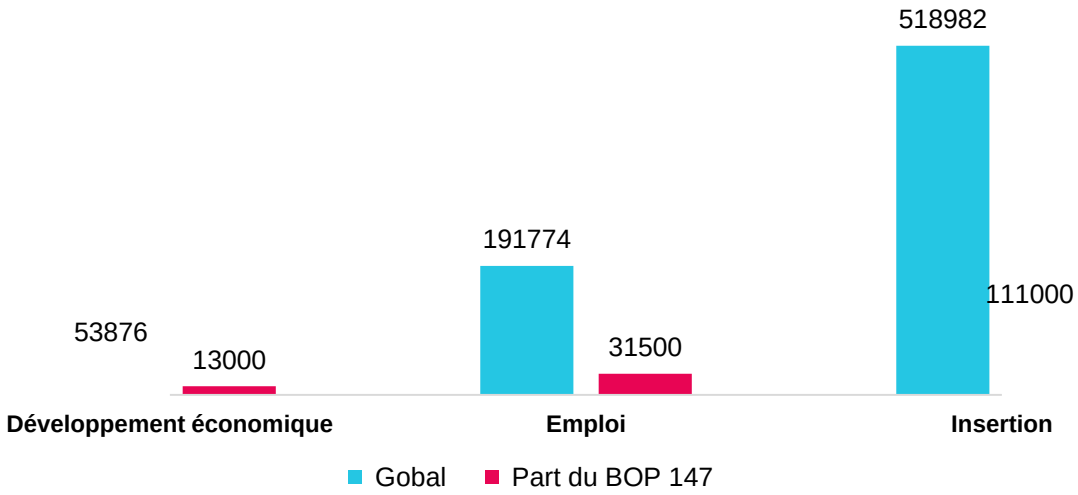

LA MOBILISATION DU DROIT COMMUN

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : insertion

Réalisé par Villes & Territoires Centre de ressources politique de la ville et cohésion territoriale OCCITANIE

Entre 2015 et 2021

Contrats aidés

172 accès aux contrats et aux dispositifs aidés (CIE, CAE, EAV) dont :

- CAE / PEC : 75%
- CIE : 9%
- EAV non marchand : 8%
- EAV marchand : 8%

Source : Données compilées SPE

Accompagnement des jeunes

- 2387 accès aux dispositifs d'accompagnement vers l'emploi des jeunes (Activité de la MLI) répartis selon le graphique ci -joint

Source : Données MLJCH

Accès aux dispositifs d'accompagnement vers l'emploi des jeunes dont les jeunes résidants le QPV de Lodève ont bénéficié

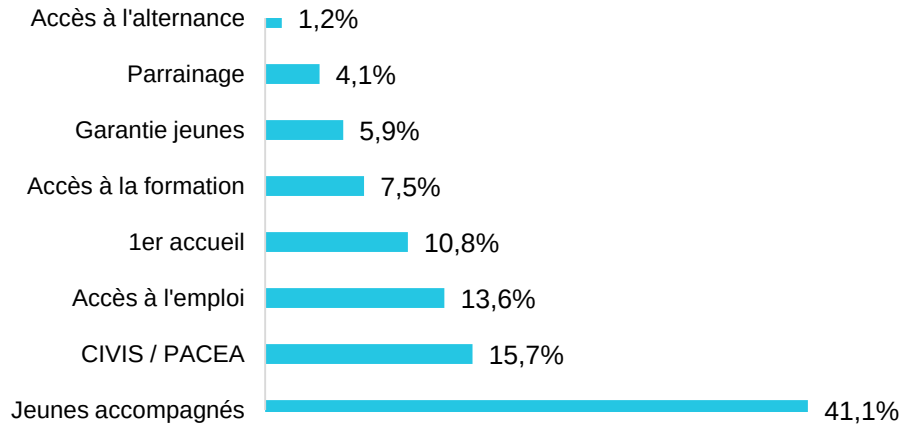

Insertion par l'activité économiques

- 83 accès aux dispositifs de l'insertion par l'activité économique dont :
  - ACI : 70%
  - AI : 8,4%
  - ETTI : 18%
  - EI : 3,6%

Source : Données SPE compilées

LA MOBILISATION DU DROIT COMMUN

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : insertion

Réalisé par Villes & Territoires Centre de ressources politique de la ville et cohésion territoriale OCCITANIE

FOCUS sur l'année 2017

219

résidents du QPV de Lodève ont bénéficié du droit commun Etat sur 3 dispositifs

733 591 €

de valorisation financière de la DIRECCTE pour le contrat de ville de Lodève

Contrats aidés

- 54 contrats aidés ont bénéficié à des habitants des QPV de Lodève
- 41 CAE, 3 CIE et 17 emplois d'avenir
- Une valorisation d'un montant de 552 621 **€**

Accompagnement des jeunes

- Dispositifs mobilisés/activés : Garantie jeunes, accompagnement global, Allocation PACEA, E2C et parrainage
- Une valorisation à hauteur de **107 809** pour un accompagnement de **155 jeunes**.

Insertion par l'Activité Economique

- **10 bénéficiaires** des solutions de l'IAE issus des QPV de Lodève pour une valorisation d'un montant de **73 121 €.**

Source : tableau de suivi de la DIRECCTE, pour l'année 2017

BILAN ET POINTS DE VIGILANCE

A mi-parcours

L'axe emploi/insertion avait drainé 92% des financements et fait l'objet de 89% des actions. Ce déséquilibre s'est renforcé puisque le poids de l'axe développement économique entre 2015 et 2021 est de 7%.

L'évaluation à mi-parcours préconisait d'attirer davantage d'entreprises d'insertion et de renforcer le financement de parcours d'insertion.

Par ailleurs, le PERR, signé en 2019 est venu formaliser l'engagement des partenaires pour assurer des objectifs dont celui de prévenir et lutter contre le décrochage scolaire notamment dans le cadre du contrat de ville :

- En finançant des actions de remobilisation et d'insertion des jeunes
- En assurant des partenariat avec la MLJ
- En mobilisant des dispositifs permettant l'accompagnement intensif des jeunes.

Suite à cette évaluation

Le contrats de ville a financé 5 actions pour un montant de 280 000 euros dédiés à :

- La mobilité des jeunes
- Leur accès au numérique
- Leur accès à la qualification
- Le renforcement du lien jeunes / entreprises,

Point de vigilance

Développement économique

Si la programmation du contrat de ville est venue répondre aux enjeux réaffirmés à travers le PERR, l'axe développement économique reste faible.

Emploi

A Lodève comme dans la plupart des territoires prioritaires, le chômage des jeunes a baissé, notamment grâce à la multiplication des dispositifs d'accompagnement et d'aide emploi / insertion dédiée à la jeunesse. Les seniors sont un public de plus en plus affecté par le chômage. L'enjeu d'y répondre est d'autant plus grand que la population du quartier prioritaire vieillit et que le service public de l'emploi ne s'est encore pas emparé de ce changement structurel émergent.

Par ailleurs, le diagnostic réalisé par le cabinet COMPAS rappelle que les femmes plus que les hommes rencontrent des difficultés d'insertion professionnelle (taux d'emploi plus bas, emplois précaires plus fréquents, elles composent par ailleurs plus de 90% des familles monoparentales assumant seules la charge familiale, etc.). Le contrat de ville ne renforce pas son action en direction de l'emploi des femmes.

ZOOM

PILIER
HABITAT ET CADRE DE VIE

QUELS RÉALISÉS ?
Evolution et répartition

Réalisé par Villes & Territoires Centre de ressources politique de la ville et cohésion territoriale OCCITANIE

Montant global : **475 270 €**
Crédits BOP 147 : **350 270 €** (73,7%)
Poids du pilier Cadre de vie / habitat : **9,5%**

Nombre de financements d'actions : **19**
Nombre d'actions financées : **7**
Part des actions renouvelées au moins 1 fois : **28,5%**

Financement annuel du pilier Habitat / cadre de vie

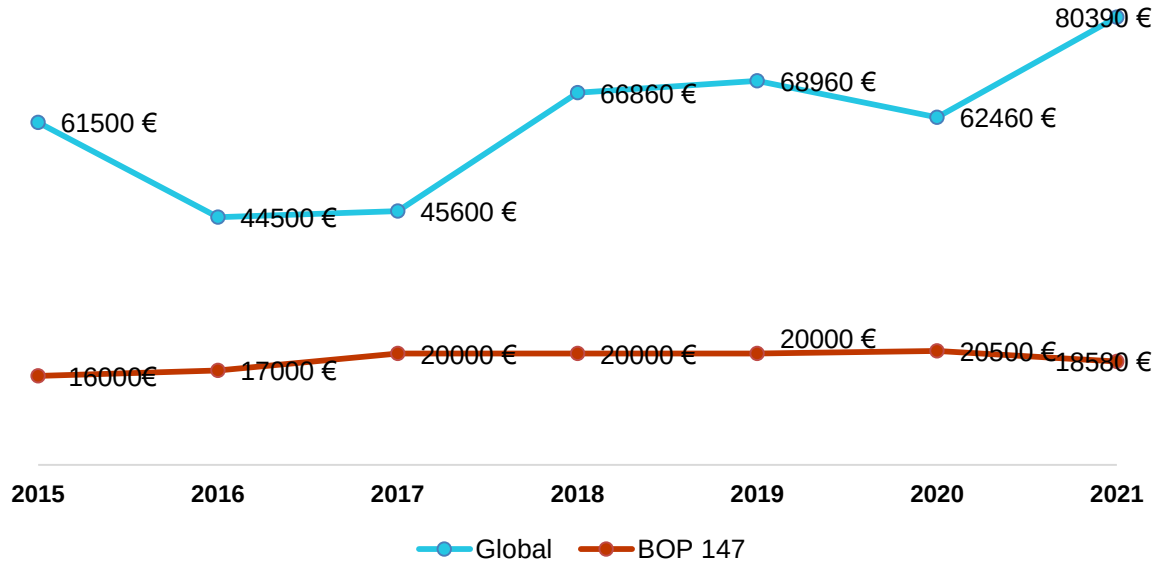

Répartition des financements par axe du piler habitat et cadre de vie

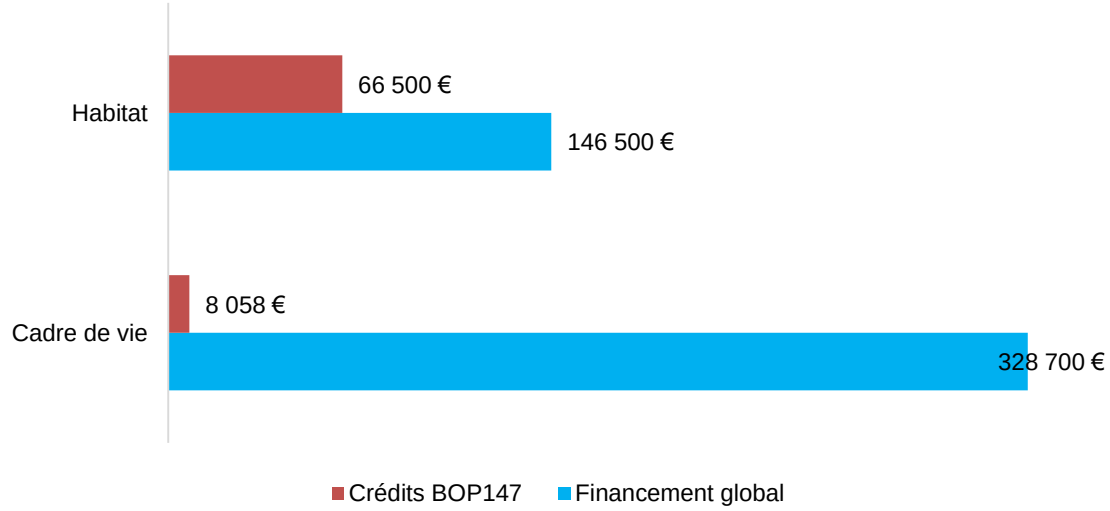

LA MOBILISATION DU DROIT COMMUN

CADRE DE VIE : articulation avec de grands projets structurants

Réalisé par Villes & Territoires Centre de ressources politique de la ville et cohésion territoriale OCCITANIE

MONTANT GLOBAL : 31 850 757€

MUSÉE

11 397 476 €

EPCI : 25,5%
Région : 21,2%
Etat : 19,8%
Département : 14,2%
FEDER : 13,3%
Fonds de soutien : 6,1%

MÉDIATHÈQUE

5 900 000 €

Etat : 40,5%
Région : 29%
Commune : 24%
FEDER : 4,5%
ADEME : 2%

RÉNOVATION DU CENTRE-BOURG*

5 716 335 €

Volet urbain subventions : 1 978 352 €
ANAH : 67,6%
Département : 15,1%
ASE : 9,2%
EPCI : 8,1%

Total des travaux générés par les dossiers de demande de subvention depuis le début de l'opération : **5 716 335 €**

*Dossier détaillé en annexe

HALLES DES SPORTS

4 500 000 €

Département : 69,3%
Région : 22,2%
Commune : 8,4%
Agence Nationale du Sport :

ÉCLAIRAGE PUBLIC

1 296 946 €

Autofinancement : 38,3%
ATI : 32,4%
Etat : 23,1%
Hérault Energie : 6,2%

MAISON DE SANTÉ

3 040 000 €

Autofinancement : 40,9%
Département : 27%
FSIL : 17,2%
FEDER ATI : 8,2%
Région : 4,3%
EPCI : 2,5%

LA MOBILISATION DU DROIT COMMUN

CADRE DE VIE : articulation avec de grands projets structurants

Réalisé par Villes & Territoires

MAISON ENFANCE JEUNESSE

2 636 218 €

Département : 10 %
Etat : 6 %
CAF : 17 %
CCLL : 64 %

RÉNOVATION DU QUARTIER DE LA BOUQUERIE

2 244 991 €

Volet urbain subventions :
CD : 34%
CR : 10 %
Agence de l'Eau : 1 %
FCTVA : 1%
CCLL : 55 %

DÉFI TRAVAUX

6 448 000€

Volet urbain subventions :
Département : 14,4 %
EPCI : 7, 7 %
CARSAT : 3,1 %
Région : 2 %
Fondation Abbé Pierre : 1,9 %

Total des travaux générés par les dossiers de demande de subvention depuis le début de l'opération :
12 069 000 €

MAISON FRANCE SERVICE

54 098,75 €

Etat :
Région :
Commune :
FEDER :
ADEME :

RÉNOVATION MAISON DE RETRAITE L'ÉCUREUIL

6 814 912 €

Département : 14,88%
CNSA : 1,54%
Auto financement : 83,58%

BILAN ET POINTS DE VIGILANCE

A mi-parcours

Le pilier care de vie / habitat du contrat de ville représentait 3,7% des financements et 2,8% des actions.
Aucune préconisation ni même de point de vigilance n'avait été énoncé. Cela s'explique certainement par la forte mobilisation du droit commun source pilier (cf. slide suivante).

Suite à cette évaluation

Depuis l'évaluation à mi-parcours le poids de ce pilier a été multiplié par trois. Quelques actions relavant de l'ESS et du développement écologique ont vu le jour.

Points de vigilances

Transition – Dans un environnement géographique tel que celui dont bénéficie Lodève, il pourrait être porteur de développer bien davantage des actions de médiation (culturelle mais aussi sociale, en santé) par l'environnement (alimentation saine, participation citoyenne, etc.).
GUP– Il semble qu'à ce jour, aucune gestion urbaine de proximité n'ait été organisée alors-même qu'elle constitue un moyen efficace de participation citoyenne et d'appropriation par les habitants de leur milieu de vie.

ZOOM

FOCALE
ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Réalisé par Villes & Territoires Centre de ressources politique de la ville et cohésion territoriale OCCITANIE

ÉGALITÉ FEMMES – HOMMES
Les publics captés

Sur une année de référence, ici 2019, les actions menées captent en moyenne 55% de femmes et 45% d'hommes. Les actions santé captent ¾ de femmes car la moitié des actions proposées sont liées à la prévention ou la gestion des violences intrafamiliales dont sont avant tout victimes les femmes.

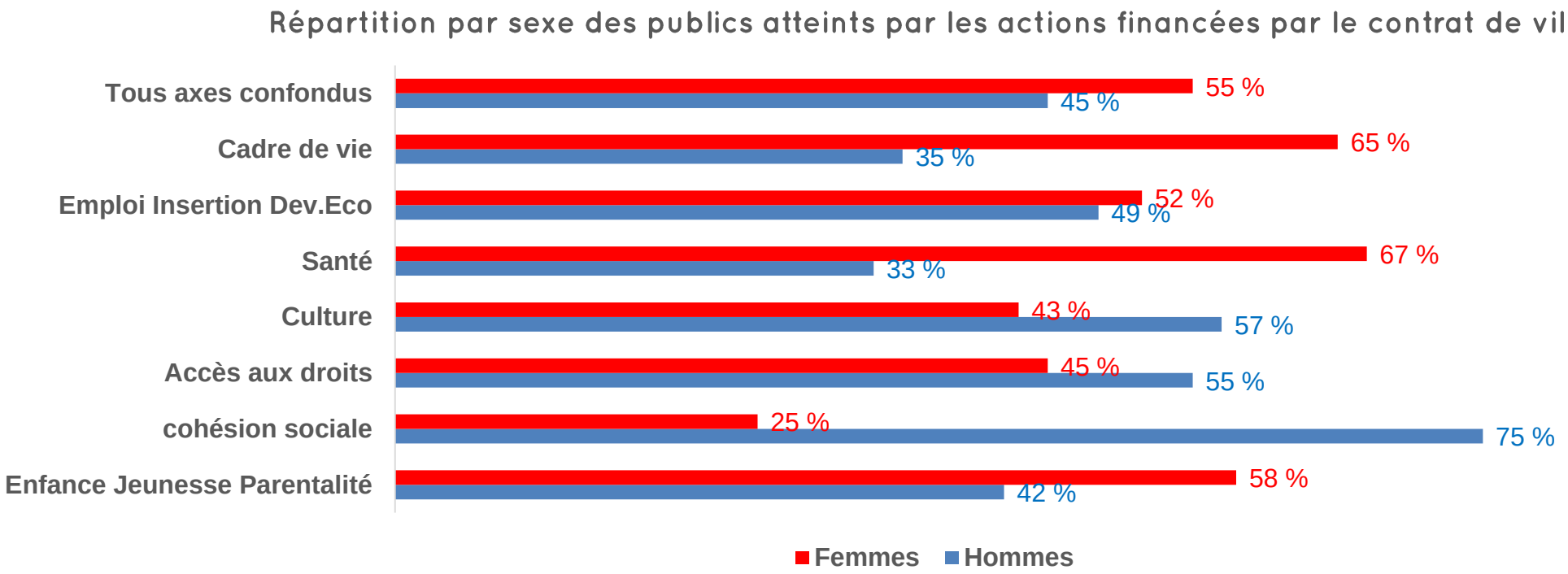

ÉGALITÉ FEMMES – HOMMES
Enquête auprès des opérateurs

Réalisé par Villes & Territoires Occitanie

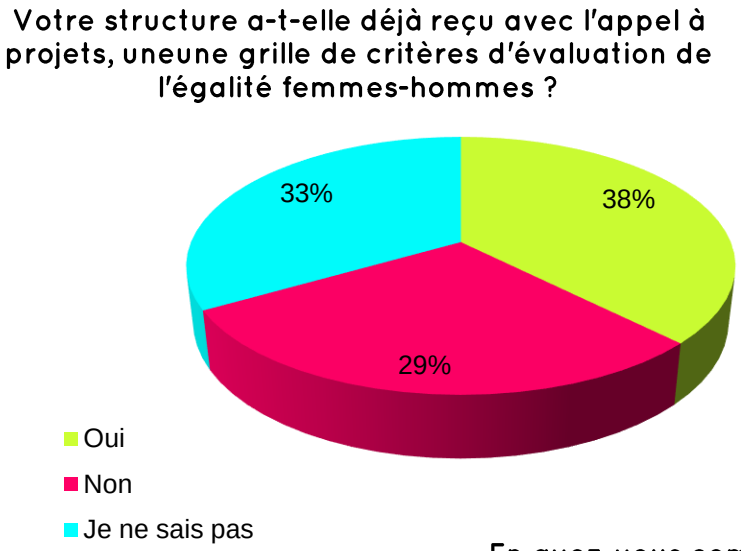

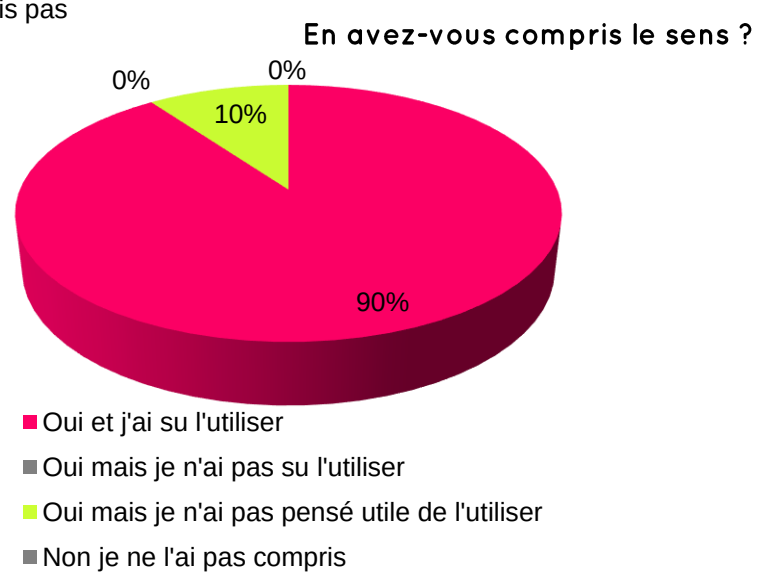

Le Commissariat général à l''égalité des territoires (CGET) dans son cadre de référence sur l'Egalité femmes-hommes dans les contrats de ville (2014), préconise l'évolution des pratiques favorables à l'égalité femmes-hommes dans les contrats de ville de nouvelle génération et identifie quatre étapes pour y parvenir :

- encourager une approche intégrée de l'égalité femmes-hommes dans l'élaboration du contrat de ville nouvelle génération,
- objectiver les inégalités par la production de données sexuées,
- développer un plan d'actions,
- évaluer les actions mises en œuvre.

La Note technique du 7 août 2019 relative à la mise en place d'une approche budgétaire intégrée relative à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la programmation des crédits de la politique de la ville émanant du CGET encourage l''expérimentation de budgets intégrant l'égalité femmes - hommes dans le cadre des contrats de ville. Cette note technique est venue compléter l'instruction du 7 mars 2019 relative aux orientations et moyens d'intervention de la politique de la ville, qui prévoyait l'expérimentation de la mise en place d'un budget intégrant l'égalité (BIE) dans la programmation des crédits du BOP 147 dès 2020.
La DDTES et/ou la collectivité a fait le choix d'envoyer une grille d'auto-questionnement à remplir par les porteurs de projet lors de l'appel à projets. Cependant si cette grille de cotation a été transmise sans autre forme de communication, la prise en compte de l'égalité femmes-hommes semble difficile à intégrer dans les réponses aux appels à projets par les porteurs et peut être vécue comme une contrainte. Certains ont d'ailleurs pu être mis en difficulté pour répondre (manque de connaissance ou d'ingénierie sur le sujet). Ainsi seuls 9 opérateurs ont su utiliser cette grille.
Pourtant l'ANCT souhaite maintenir l'égalité femmes/hommes comme priorité transversale.
Il existe un manque de visibilité de cette grille et un manque de compréhension de son utilisation (G0, G1 et G2).

ÉGALITÉ FEMMES – HOMMES
Les actions menées

Retour sur l'utilisation de la grille EFH expérimentale

La grille EFH proposée à l'époque par le CGET a été transmise par la ville en annexe de l'AAP. Malgré cela, et malgré la pertinence de la démarche, peu d'opérateurs ont su se saisir correctement de cet outil. Les retours que nous en font les opérateurs à qui nous avons clairement posé la question font apparaitre un manque de connaissance de cette nouvelle approche qualitative. Ils souhaiteraient avoir, à minima, un document vulgarisé qui présente la philosophie de la démarche et une méthodologie davantage simplifiée à l'intégration dans les bilans de cette dernière.

Il en est de même pour le chef de projet qui n'a pas pu participer à la formation dispensée par Villes et Territoires en 2017 et 2018. Faute d'acculturation, le chef de projet n'a pas su expliciter clairement aux opérateurs les modes d'application, et les finalités de cette nouvelle démarche. Faute de compréhension collective suffisante, la ville et ses partenaires du contrat de ville n'ont pas appliqué le système de cotation préconisé à l'époque par le CGET (G0 à G2).

ZOOM

FOCALE
APPRENTISSAGE DE LA LANGUE

APPRENTISSAGE DE LA LANGUE
Les actions menées

Entre 2015 et 2021, le contrat de ville de Lodève a dédié 242 981 euros à l'apprentissage de la langue française. Si les crédits dédiés n'ont pas cessé d'augmenter depuis 2019, le nombre de bénéficiaires est resté relativement stable. Trois opérateurs ont mené ces actions de 2015 à 2021.

Répartition des subventions accordées (2015/2021)

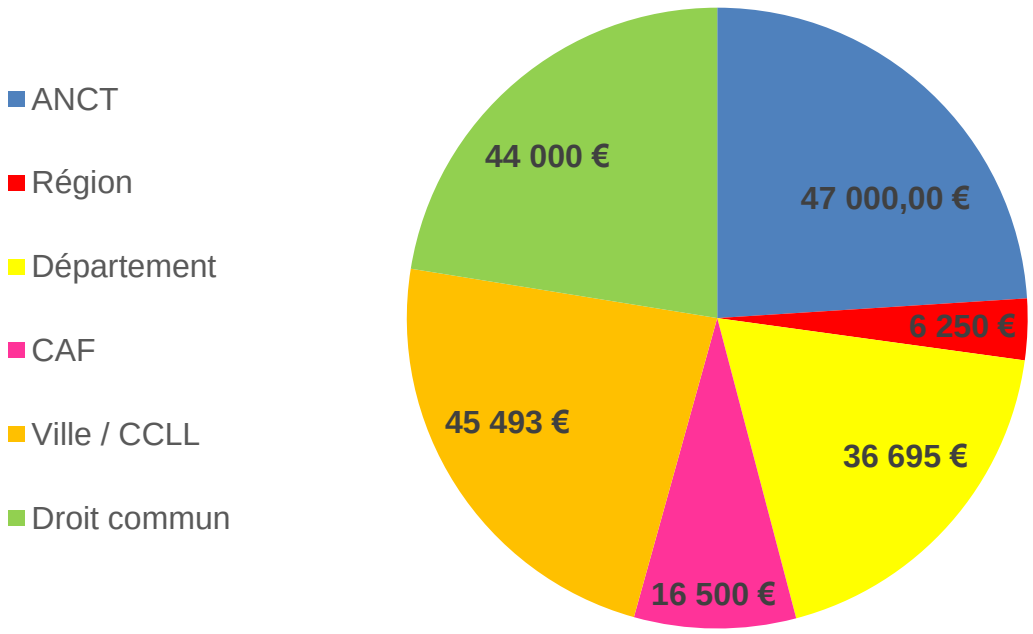

	Montant	Nombre de bénéficiaires
2015	48 043 €	153
2016	25 500 €	172
2017	27 723 €	144
2018	23 465 €	186
2019	32 000 €	143
2020	43 500 €	149
2021	42 750 €	156

QUESTION ÉVALUATIVE

EN QUOI LE CONTRAT DE VILLE A-T-IL CONTRIBUÉ

À favoriser
l'accompagnement des familles ?

Réalisé par Villes & Territoires Centre de ressources politique de la ville et cohésion territoriale Occitanie

L'ACTION DU CONTRAT DE VILLE

L'action du contrat de ville s'est articulée à un projet éducatif global qui, sur Lodève, a pour ambition de développer une mobilisation de tous les partenaires au sein d'une communauté de projet de « ville éducatrice » :

- amélioration de l'ambition scolaire,
- lutte contre le décrochage scolaire,
- réduction de l'écart de réussite entre les élèves du QPV et ceux du territoire.

De manière générale Lodève est pourvue d'une offre de soutien à la parentalité et d'appui à la réussite éducative très riche. Le contrat de ville a su se saisir de cette dynamique locale pour répondre à ses propres objectifs opérationnels en matière d'éducation et de soutien à la parentalité.

Entre 2015 et 2021, le contrat de ville a engagé 2 198 075 d'euros sur l'éducation et soutien à la parentalité soit plus de la moitié du budget total investi sur ces 7 années de mise en œuvre opérationnelle.
Les actions ont ciblé

- tous les âges : petite-enfance, enfance, jeunesse ;
- diverses dimensions de la réussite éducative : soutien scolaire, médiation enfant-parents, écoute et prévention, accompagnement personnalisé, etc. ;
- plusieurs champs d'action tels que la scolarité, l'éducation, la santé, le loisir.

En matière de réussite éducative, le PRE occupe une place centrale tant en termes d'accompagnement des enfants qu'en matière de soutien à la parentalité. Le contrat de ville y a investi 527 000 euros en 7 ans.
Malgré son fonction centrale, certains partenaires et opérateurs ont parfois le sentiment que les missions et les compétences d'un tel dispositif ne sont pas toutes suffisamment comprises ce qui ne favorisent pas les réflexions croisées / articulation entre le PRE et des champs d'action tels que celui de la santé, le logement ou plus largement es conditions de vie par exemple. Pourtant les référents identifient de nombreuses problématiques qui pourraient faire l'objet de réflexions / concertation au sein des instances du contrat de ville (non-accès aux soins, manque de place en CLAS, la faible mobilité des familles et ses conséquences, des besoins en prévention santé auprès de tous petits, etc.).

UNE ENQUÊTE MENÉE AUPRÈS DES FAMILLES

Pour alimenter cette question évaluative, les partenaires du contrat de ville ont donné la parole aux familles pour qu'elles expriment ce qu'elles connaissent, utilisent, ce dont elles ont besoin, et le regard qu'elle porte sur l'offre de soutien à la parentalité développée dans le cadre du contrat de ville et au-delà.
Cette enquête a été menée par questionnaires et a permis de recueillir la parole de 56 familles.
Si cette enquête ne prétend pas restituteur la réalité de toutes les familles concernées, elle permet un éclairage et alimente la réflexion quant à ce qu'un contrat de ville est en mesure d'apporter, de renforcer en matière d'accompagnement des familles de son territoire.

Il faut garder une dynamique pour nos jeunes en proposant des colos et des activités pour ouvrir un peu l'esprit de nos jeunes. L'été dernier la participation au festival résurgences était super.

[…]

Je trouve dommage qu'il n'y ait plus d'activité d'éveil musical pour les tous petits.

[…]

Il faut soutenir les assistantes maternelles et soutenir leurs actions et les aider à créer une dynamique pour l'éveil de nos tout petits.

UNE ENQUÊTE MENÉE AUPRÈS DES FAMILLES

Profil des familles répondantes

Réalisé par Villes & Territoires Centre de ressources politique de la ville et cohésion territoriale OCCITANIE

89% de femmes
11% d'Hommes
37,5 % : 26/35 ans
50 % : 26/35 ans
12,5% : 26/35 ans

Lieu de résidence des répondant-es

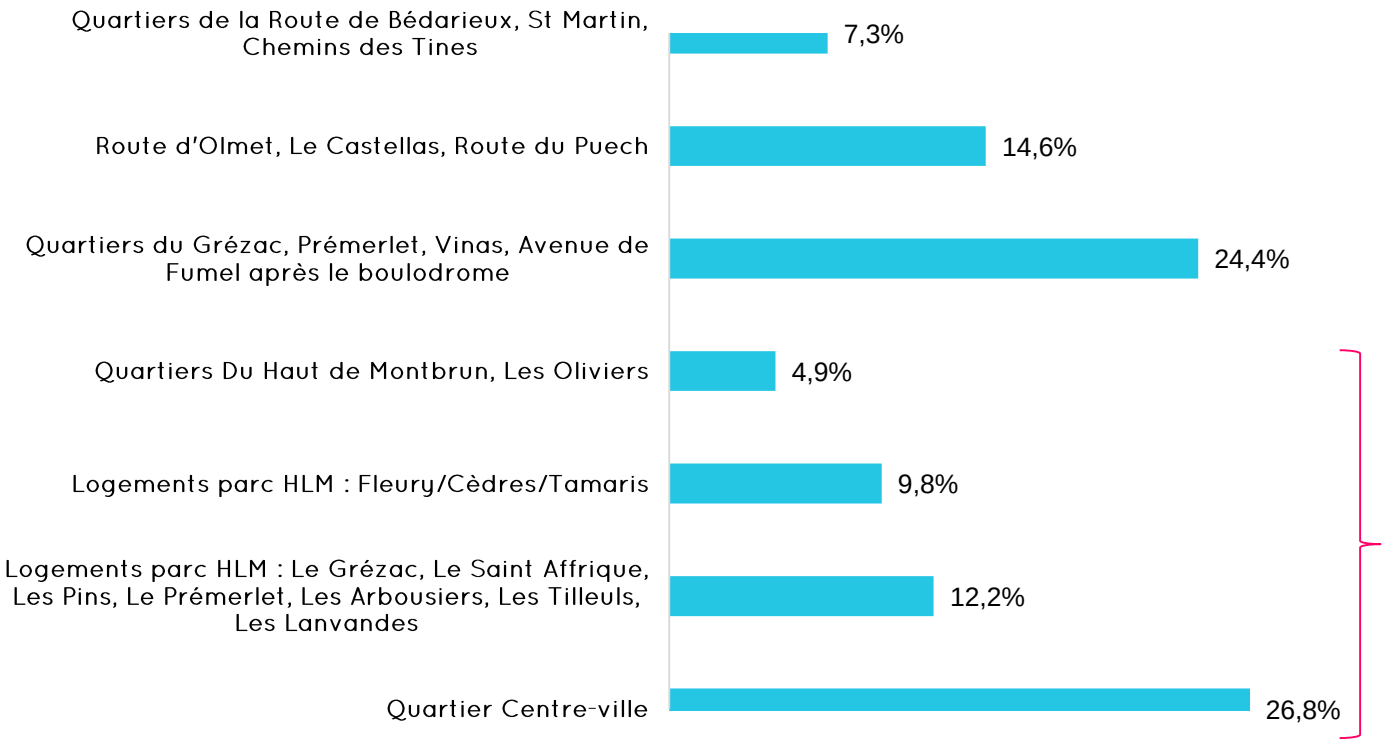

Ancienneté de résidence à Lodève

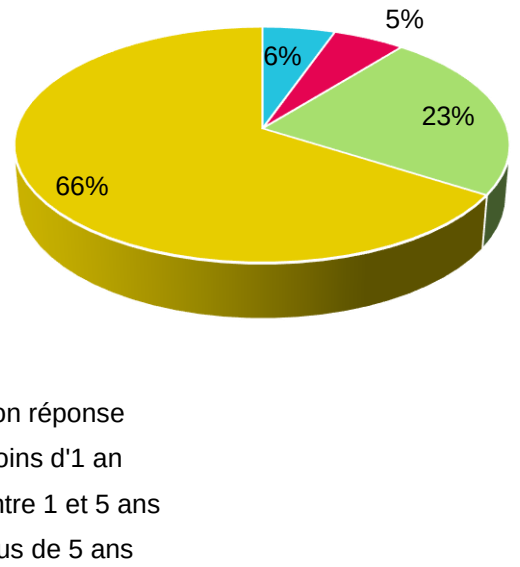

UNE ENQUÊTE MENÉE AUPRÈS DES FAMILLES
Profil des familles répondantes

Réalisé par Villes & Territoires Centre de ressources politique de la ville et cohésion territoriale OCCITANIE

Répartition des familles par nombre d'enfants

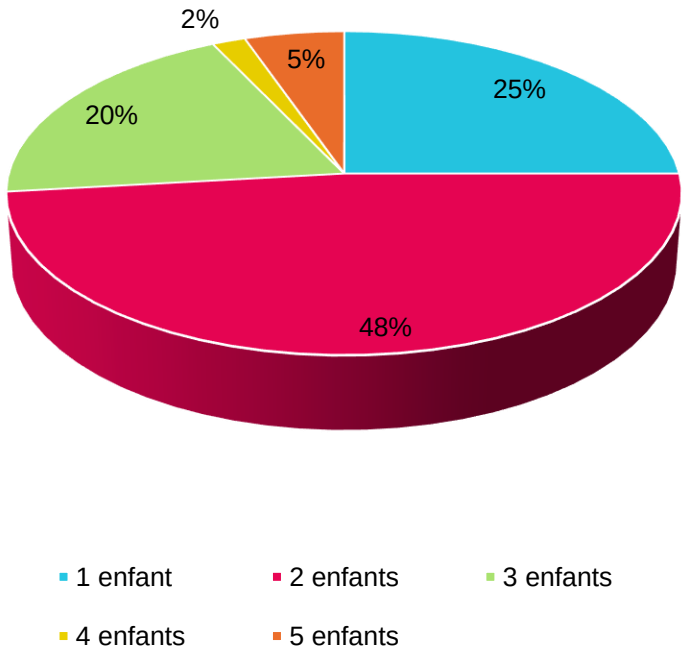

Moyenne d'âge des enfants des familles répondantes (119 enfants)

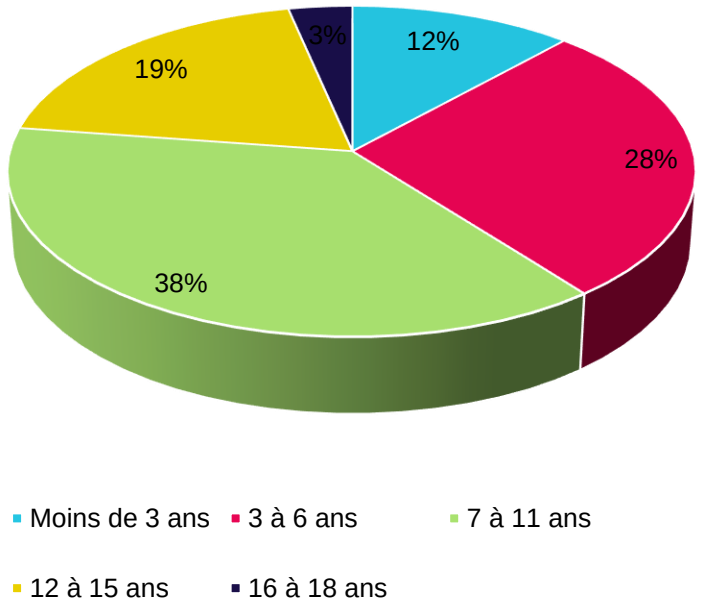

Situation familiale des répondant-es

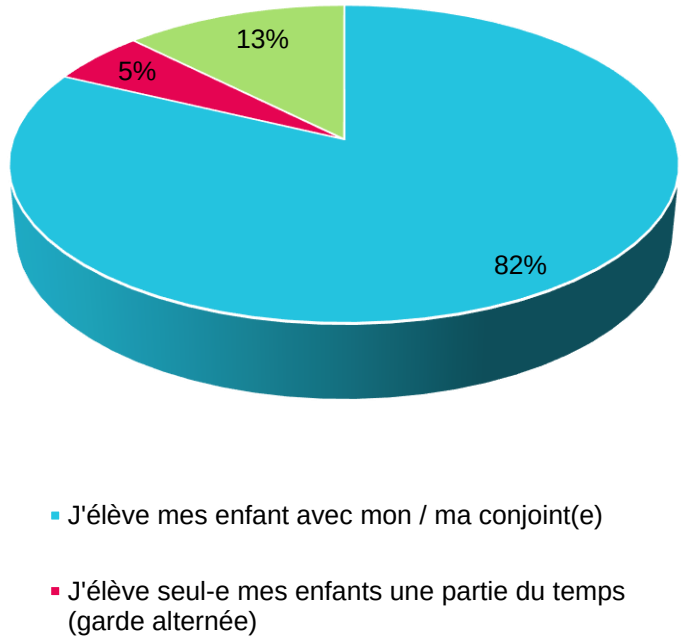

UNE ENQUÊTE MENÉE AUPRÈS DES FAMILLES
L'offre petite-enfance

Réalisé par Villes & Territoires Centre de ressources politique de la ville et cohésion territoriale OCCITANIE

	Je connais mais je n'utilise pas	Je connais et j'utilise	Je ne connais pas
Crèche collective et familiale	81,8%	9,1%	9,1%
REP (ex MAM)	72,7%	0,0%	27,3%
Micro-crèche	68,2%	4,5%	27,3%
Assistance maternelle	59,1%	18,2%	22,7%

Une majorité de familles répondantes connait mais n'utilise pas les modes de garde de la petite-enfance. Près 70% de ces familles ne les utilisent pas par absence de besoin. Si l'on regarde plus précisément les raisons d'utiliser ces services, les parents s'en emparent lorsqu'ils travaillent. **Les modes de garde ne sont absolument pas envisagés comme un temps pour soi, ni même un temps pour une recherche d'emploi**.

Même s'il ne s'agit jamais de la première motivation, une art des parents conçoit tout de même ces modes de garde **comme une occasion de socialisation pour leur enfant**.

En moyenne 1 famille sur 4 dit ne pas connaître les structures ce qui peut se poser comme un frein d'accès à l'offre. Par ailleurs les deux principaux vecteurs d'accès à l'information sont la communauté de communes (29,4%) et le bouche-à-oreille (27,5%).

Pourquoi les familles n'utilisent pas les modes de garde alors qu'elles en connaissent l'existence ?

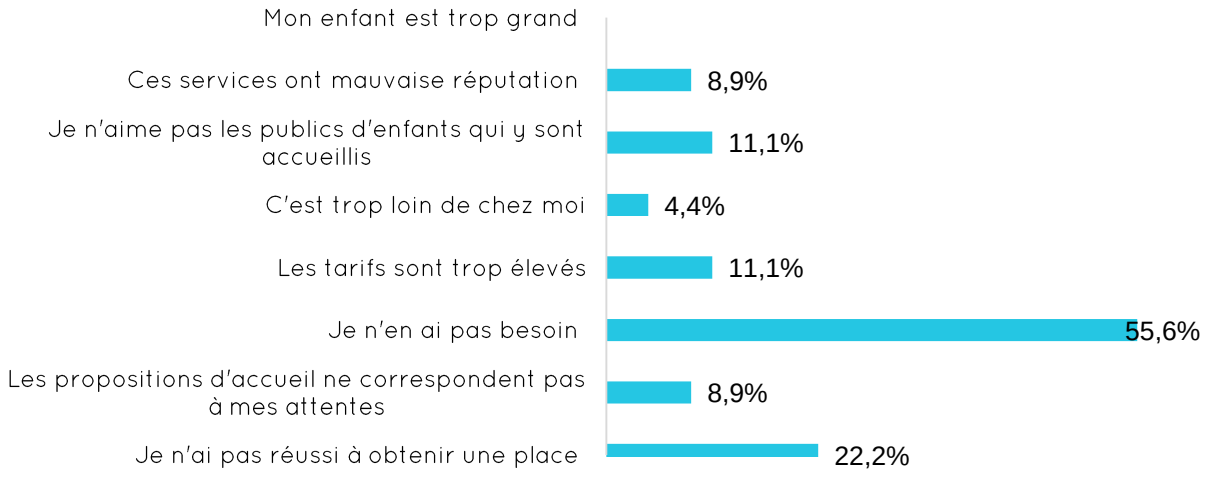

Pourquoi les familles utilisent-elles les services petite-enfance ?

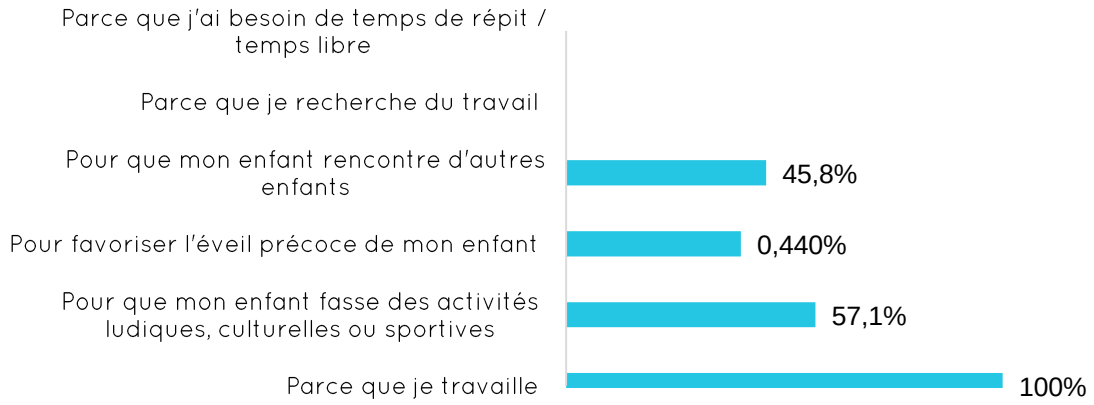

UNE ENQUÊTE MENÉE AUPRÈS DES FAMILLES
L'offre petite-enfance

Réalisé par Villes & Territoires Centre de ressources politique de la ville et cohésion territoriale OCCITANIE

	(Très) adapté
La qualité d'accueil proposé (relationnel, pédagogie)	100%
Les relations administratives (contrats, inscriptions, paiement, etc.)	80%
Les conditions matérielles d'accueil (locaux, environnement, etc.)	100%
L'implantation géographique	100%
Les jours d'ouverture	83,4%
Les horaires d'accueil dans la journée	85,7%
Les tarifs	100%

Les familles utilisatrices des modes de garde de la petite-enfance expriment une grande satisfaction. C'est la dimension administrative qui pose le plus de problème aux parents.

Les axes d'amélioration sont très diversifiés. Les personnes qui sont en attente d'ouverture de nouvelles structures sont également celles qui n'ont pas obtenu de places dans les structures d'accueil.

Notons que si les familles semblent globalement satisfaites, **50%** des personnes répondantes **ont déjà été empêchées** (recherche d'emploi, parcours de formation, d'insertion professionnelle, carrière, etc.) **faute d'un mode de garde adapté.**

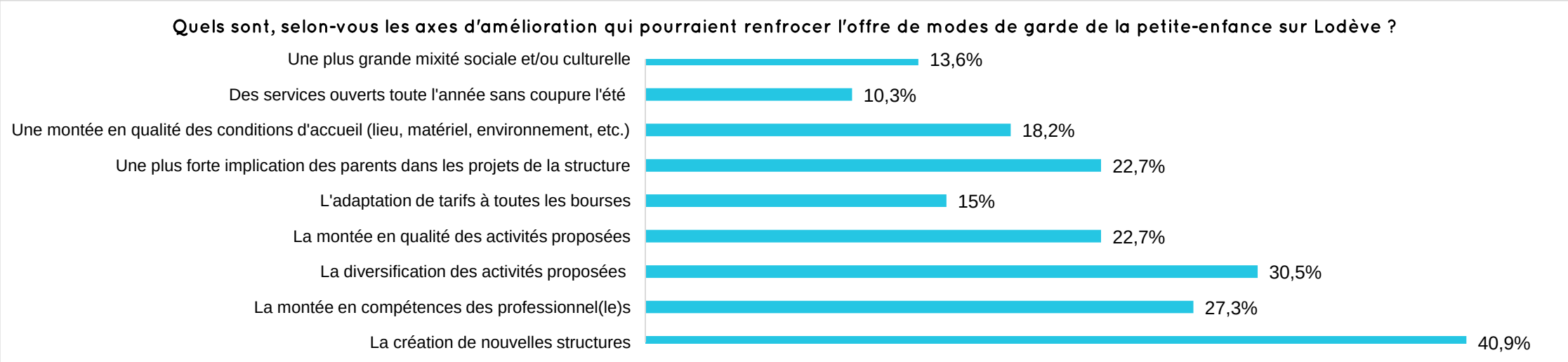

UNE ENQUÊTE MENÉE AUPRÈS DES FAMILLES
L'offre d'accueil périscolaire et de loisir

Réalisé par Villes & Territoires Centre de ressources politique de la ville et cohésion territoriale OCCITANIE

	Je connais mais je n'utilise pas	Je connais et j'utilise	Je ne connais pas
Accueil de loisirs	45,5%	36,4%	18,2%
ALSH moins de 11 ans (vacances)	45,5%	45,5%	9,1%
ALSH 11/17 ans (vacances)	40,9%	9,1%	**50,0%**
Accueil de loisirs au sein du collège / lycée	31,8%	4,5%	**63,6%**

Comme pour les modes de garde de la petite-enfance, ceux de loisirs sont avant tout pensés comme solution pour les parents qui travaillent (100% citent cette raison). La dimension sociabilisante n'est pas une priorité (à peine 50% des familles évoquent la rencontre avec d'autres enfants). Là encore les parents n'appréhendent pas l'offre d'accueil comme un temps pour soi (loisir ou recherche d'emploi).

Si les parents qui utilisent l'offre extrascolaire, **les conditions matérielles d'accueil semblent poser question** puisque près d'1 parent sur 2 les estiment peu ou pas adaptées.

L'offre périscolaire et de loisir est davantage utilisée que celle de la petite-enfance. L'offre dédiée aux plus âgés (11/17 ans, collégiens et lycéens) est peu utilisée et surtout très peu connue ce qui ne favorise pas l'accès et l'utilisation des structures dédiées à ces tranches d'âge. C'est ici l'école qui se pose comme le principal vecteur de communication (70%). Le service jeunesse n'est cité que par 1 famille répondante sur 4.

Quels sont pour vous les axes d'amélioration qui pourrait renforcer l'offre d'accueil périscolaire et de loisirs ?

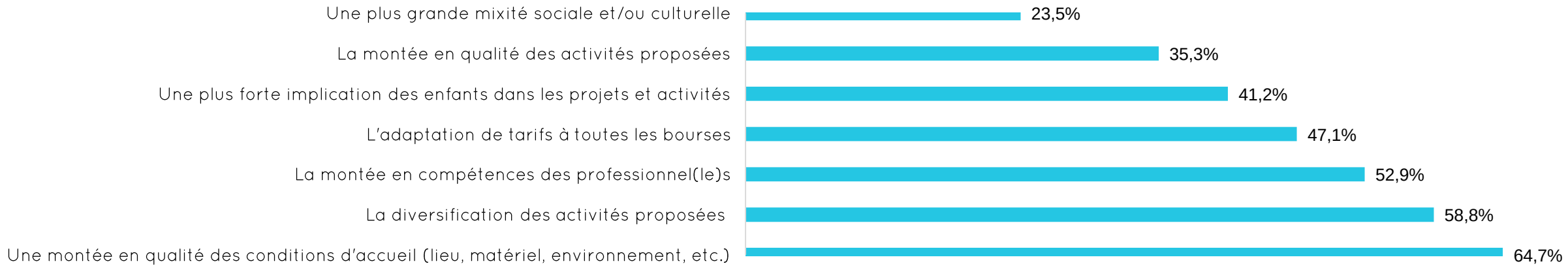

UNE ENQUÊTE MENÉE AUPRÈS DES FAMILLES
Les actions et services de soutien à la parentalité

Réalisé par Villes & Territoires

	Je connais mais je n'utilise pas	Je connais et j'utilise	Je ne connais pas
LAEP	59%	9,1%	31,8%
Atelier parents enfants (APE) Colimaçon	59,1%	4,5%	36%
Maison des Adolescents (MDA)	54,5%	4,5%	40,9%
Maison de l'enfance	63,6%	13,6%	22,7%
CCAS	68,2%	0%	31,8%
PMI	68,2%	0%	31,8%
CLAS	50,0%	4,50%	45,5%
Réseau parantalité Parent'aise	59,1%	9,10%	31,8%
Association grand dire ensemble	63,6%	0%	36,4%
PRE	54,5%	13,60%	31,8%
Sésam migration santé	45,5%	0%	54,4%
EPE	50,0%	0%	50%
Terre en partage	59,1%	18,10%	22,7%
La compagnie des jeux	45,5%	45,50%	9,1%

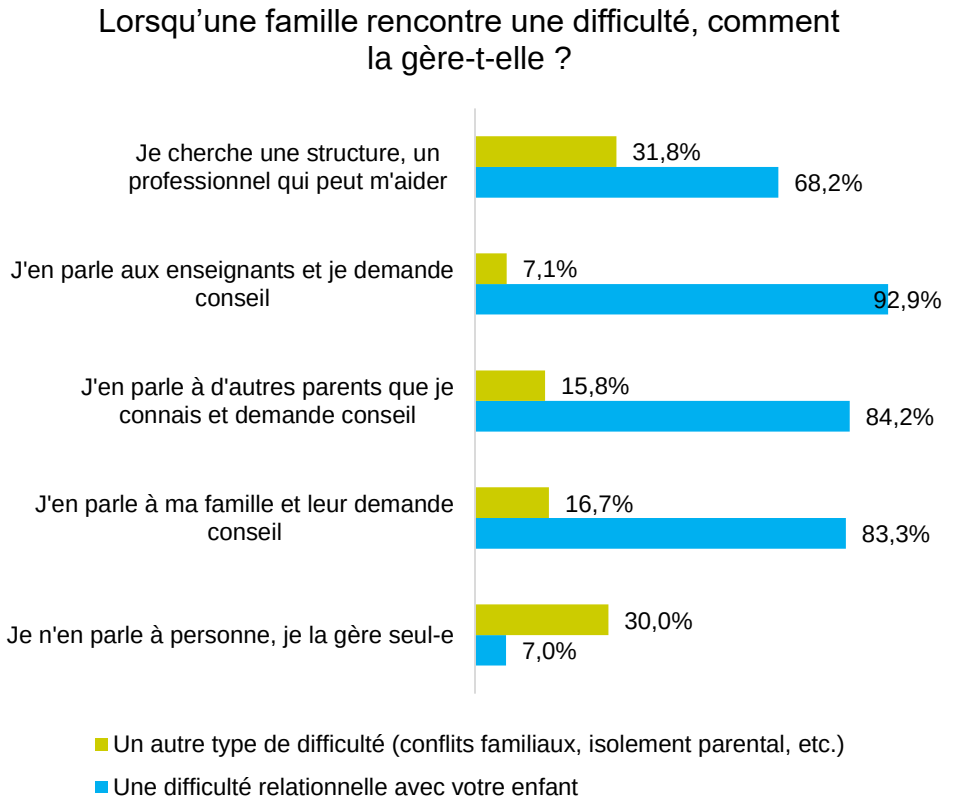

L'utilisation des services et actions de soutien à la parentalité des familles répondantes reste faible. Si nous mettons ce taux d'utilisation de l'offre en perspective de la connaissance de l'existant, **nous pouvons supposer qu'une part de ces familles n'utilisent pas l'offre faute de la connaître**.
La faible utilisation peut également être due au fait que les parents, en cas de difficulté mobilisent d'autres source d'écoute et de conseil ; ici en premier la famille et d'autres parents, avant la recherche d'une structure ou d'un-e professionnel-le, et **loin devant l'école**.
A contrario, nous pouvons également supposer que les parents en difficulté mobilisent l'écoute et le conseil les plus (voire les seuls) accessibles, faute d'une connaissance de l'existant en matière de soutien à la parentalité, voire faute de sensibilisation au caractère aidant (plutôt que stigmatisant) de faire appel à des professionnel-les.

UNE ENQUÊTE MENÉE AUPRÈS DES FAMILLES
Les actions et services de soutien à la parentalité

Réalisé par Villes & Territoires Centre de ressources politique de la ville et cohésion territoriale Occitanie

Pour rencontrer et échanger avec d'autres parents	54,5%
Pour aider mon enfant dans sa scolarité	36,4%
J'apprécie d'entendre et de partager des conseils en matière d'éducation	27,3%
Je suis à la recherche de clefs et de méthode pour éduquer mon enfant	18,2%
J'ai besoin de soutien pour traverser une période compliquée	0%

En tant que parents, que vous a apporté l'utilisition de cette offre de soutien à la parentalité ?

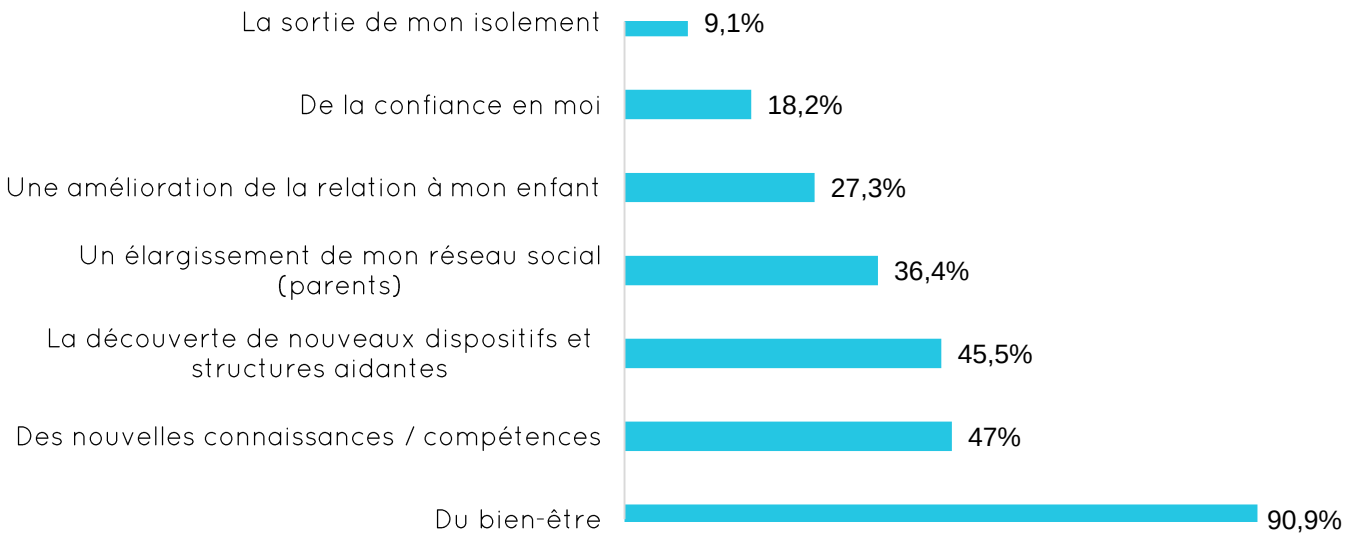

L'utilisation des services et actions de soutien à la parentalité des familles répondantes reste faible. Si nous mettons ce taux d'utilisation de l'offre en perspective de la connaissance de l'existant, nous pouvons supposer qu'une part de ces familles n'utilisent pas l'offre faute de la connaître.

Si les parents qui utilisent l'offre extrascolaire, **les conditions matérielles d'accueil semblent poser question** puisque près d'1 parent sur 2 les estiment peu ou pas adaptées.

L'enjeu de développer la communication de l'existant se traduit dans les apports que les bienfaits que les actions et services de de soutien à la parentalité offrent aux parents : 91% des familles répondantes évoquent le bien-être et près d'1 sur 2 déclarent avoir acquis de nouvelles compétences en tant que parents.
Au regard de l'importance que le réseau de pairs (les autres parents) semble avoir pour les parents en difficulté, **la fonction de sociabilité, d'échange et de dialogue entre pairs qu'offre les actions services de soutien à la parentalité est fondamentale**. 36% des parents voient en l'offre de soutien à la parentalité, une occasion d'élargir son réseau de connaissances.

BILAN

En quoi le contrat de ville a contribué à l'accompagnement des familles ?

Réalisé par Villes & Territoires Centre de ressources politique de la ville et cohésion territoriale OCCITANIE

POINTS FORTS

Le contrat de ville a soutenu de nombreuses actions de soutien à la parentalité

Près de la moitié des crédits investis dans le cadre du contrat de ville ont directement ou indirectement œuvré en faveur de la réussite éducative et du soutien à la parentalité. Cette orientation s'est vue facilitée par l'existence d'un réseau de professionnel-les et d'une offre locale riche en la matière.

Le contrat de ville assurer la diversité des actions de soutien à la parentalité de manière à couvrir des besoins pluriels :

Actions dédiés aux différentes tranches d'âge d'enfants
Actions de prévention, d'information, d'éducation
Actions dans les champs de la scolarité, du loisir, de la santé, de l'accès aux droit, de l'insertion.

Des parents majoritairement satisfaits de l'offre de soutien à la parentalité

Une satisfaction exprimée dans divers domaines ; qualité professionnelle, d'accueil, de suivi administratif, etc.

POINTS DE VIGILANCE

Une articulation entre le contrat de ville et des dispositifs connexes à renforcer notamment avec le PRE et le CLS qui aborde des dimensions de la réussite éducative et du soutien à a parentalité fondamentales.

Une connaissance de l'existant qui mérite d'être renforcée

Une part encore significative des parents méconnaissance une offre de soutien à la parentalité pourtant très riche à Lodève. L'accès à la connaissance de l'existant est l'un des levier d'accès et d'utilisation de l'offre. Notons que la ville, ou les structures concernées ne sont jamais présentées comme les principaux vecteurs d'information.

Une perception des fonctions de l'offre de soutien à la parentalité trop restrictive

L'offre de garde et d'accueil des enfants n'est considérée comme levier de socialisation pour les enfants que par 50% des parents répondants. Aucun parent interrogé ne se saisit de l'offre d'accueil comme l'occasion d'un temps pour soi, ou pour une recherche d'emploi.

BILAN (suite)

En quoi le contrat de ville a contribué à l'accompagnement des familles ?

POINTS FORTS

Une offre de soutien à la parentalité bénéfique pour les parents qui l'utilisent

Les parents évoquent le bien-être, l'amélioration de la relation à leur enfant, l'acquisition de compétences, l'élargissement d'un réseau de sociabilité, etc.

Une offre de soutien à la parentalité qui se pose comme un appui pour les parents salariés

100% des parents utilisent cette offre comme mode de gestion de leurs temps de vie (100% des parents répondants les utilisent parce qu'ils travaillent).

POINTS DE VIGILANCE

Des parents qui, en cas de difficulté, ne se saisissent pas encore suffisamment de l'offre locale de soutien à la parentalité

Le réseau de proximité (familles, autres parents) restent les interlocuteurs privilégiés d'écoute et de conseil. Cela questionne l'incidence d'une méconnaissance des soutiens professionnels et experts dont les parents ne savent pas suffisamment se saisir. Interrogés sur les domaines dans lesquels ils ont besoin de soutien/conseil/accompagnement à la parentalité, et pour lesquels ils estiment qu'il n'existe rien/pas suffisamment d'offres sur Lodève, les parents évoquent en premier lieu les domaine des loisirs puis de la santé mentale, médicale et scolaire.

QUESTION ÉVALUATIVE

EN QUOI LE CONTRAT DE VILLE A-T-IL CONTRIBUÉ

A favoriser l'accès des habitants à la santé ?

Réalisé par Villes & Territoires Centre de ressources politique de la ville et cohésion territoriale Occitanie

Un renforcement de l'axe santé
suite à l'évaluation à mi-parcours

Les conclusions de l'évaluation faisaient apparaître un axe santé qui restait trop faible. Suite à cette première phase de mise en œuvre du contrat de ville, cet axe a été renforcé. Au final le contrat de ville a permis de financer **9 actions** spécifiques développées par **5 opérateurs**.

Les partenaires du contrat de ville ont engagés **832 829 euros** dans des actions concernant la santé (dont 14% de crédits spécifiques).

Evolution des financements du contrat de ville en matière de santé (en euros)

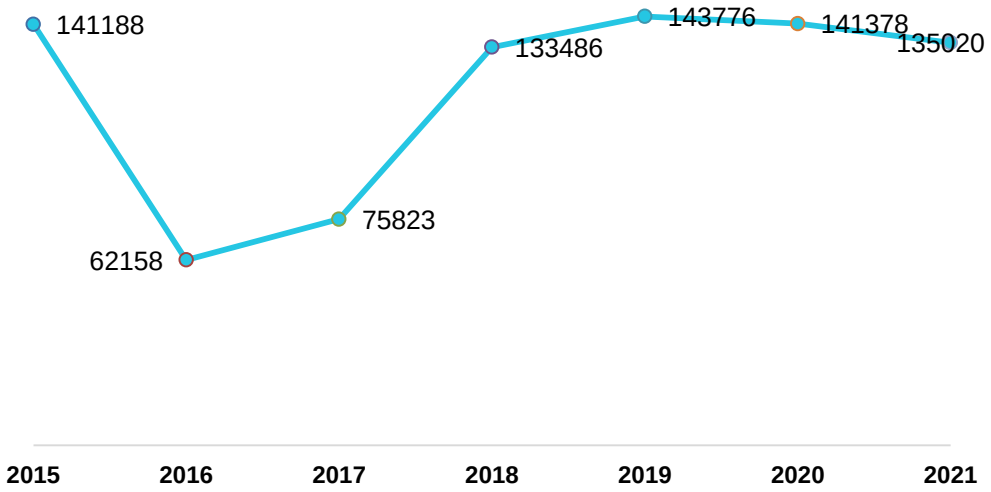

Illustration de l'action santé sur une année type.
L'exemple de l'année 2020

5 opérateurs ont mené **6 actions** aux objectifs suivants :

- Assurer de **l'accueil, l'écoute, évaluation, accompagnement et orientation** des adolescents de 11 à 21 ans et de leur famille.
- Mener des actions de **prévention / promotion santé** à destination des adolescents.
- **Epauler les parents** dans leur rôle éducatif à travers une permanence d'accueil enfant/parent
- Permettre à des enfants victimes et/ou témoins de violences intra-familiales de bénéficier d'un **accompagnement thérapeutique adapté** et de poursuivre ainsi un développement harmonieux.
- **Proposer un accueil spécialisé aux femmes victimes de violences** et un accompagnement individualisé pour la sortie de l'emprise.
- Proposer du soutien psychologique avec la prise en compte des modalités transculturelles (parentalité en exil, deuils, maladie, handicap…).
- **Proposer un lieu d'écoute pour les jeunes** et favoriser la mise en place d'une démarche individuelle de leur accès à un parcours/santé
- **Promouvoir la santé des jeunes** au travers de la réalisation d'actions d'éducation à la santé
- **Proposer l'accès au Centre de Planification** (permanences, actions collectives, interventions dans les Collèges, ?…).

Une majorité de ces actions ciblent les différentes tranches d'âge de la jeunesse.

En une année ces actions ont généré **350 accueils.**

Dynamique partenariale
entre les opérateurs développant des actions santé

Le contrat de ville comme levier d'action en santé

La ville de Lodève s'est depuis longtemps donné comme objectif général de santé de favoriser l'accès à la santé des jeunes, par la mise en œuvre d'actions de prévention, d'accès aux droits, et aux soins. Il existe ainsi sur la ville trois lieux d'accueil, d'écoute et d'orientation à destination de tous les jeunes :

- MLJ antenne de Lodève, de Clermont-l'Hérault et Gignac
- Présence hors les murs pour les actions santé réalisées de façon régulière avec les partenaires locaux
- Collaboration avec #Météoù depuis novembre 2019.

Le contrat intervient ici comme une valeur ajoutée en finançant l'espace santé-jeune – point accueil et écoute jeunes (ESP – PAEJ) par :

- la présence renforcée des professionnels (une conseillère santé et une psychologue) ;
- la mise en place d'actions spécifiques à Lodève pour toucher le public QPV.

La MLI du Pays cœur d'Hérault a créé en 2006 un Espace Santé Jeunes (ESJ) qui est un lieu d'accueil, d'écoute, et d'orientation, ouvert à tous les jeunes du Cœur d'Hérault. En 2010, l'inscription de cet espace santé jeune aux programme d'actions du contrat de ville a permis d'ouvrir une antenne au cœur du quartier prioritaire de Lodève. Son objectif général est de favoriser l'accès à la santé des jeunes de 16 à 25 ans : accès aux droits, aux soins et à la prévention.
Depuis 2017, l'ESJ met en place le Parcours Santé Jeunes (PSJ) pour tous les jeunes accompagnés par la Mission Locale Jeunes (Convention CPAM) afin de leur assurer une mise à jour de leurs droits et limiter leur non-recours aux soins.
En 2021, le parcours jeunes a permis à 52 jeunes issus du quartier prioritaire et accueillis pour la 1ere fois à la MLJ, d'avoir leurs droits à la sécurité sociale vérifiés et/ou mis à jour. Les jeunes les moins autonomes dans leurs démarches ont d'ailleurs été accompagnés par la conseillère santé pour monter leur dossier relatif à la couverture sociale, la complémentaire santé, mais également pour toute autre démarche pouvant représenter un frein à leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle (demande RQTH, dettes de santé, trouver un professionnel de santé, etc.). Le nombre de jeunes issus du QPV reçu est en constante augmentation.

Dynamique partenariale
entre les opérateurs développant des actions santé

Le contrat de ville comme levier d'action en santé

Le contrat de ville de Lodève a également su prendre en compte les incidences de la transculturalité en finançant une action de médiation culturelle en santé psycho-sociale durant les 7 années qu'ont duré le contrat de ville. La mise en place d'un suivi psychologique des personnes et des familles vulnérables est destinés à :

- ajuster et adapter un soutien psychologique avec la prise en compte des modalités transculturelles (parentalité en exil, deuils, maladie, handicap…).
- optimiser et renforcer le travail des professionnels, des services sociaux, de l'éducation, de la santé, de la justice intervenant auprès de ces personnes ou familles.

Sur une année, cette action assure près de 200 consultations par an. Elle favorise également le travail en réseau en la tenues de rencontres techniques d'évaluation, d'aide à la coordination d'un parcours, soutien technique lié à l'analyse interculturelle autour de situations individuelles ou familiales, pour lesquelles le psychologue est sollicité dans le cadre d'une orientation et/ou un travail de médiation est en cours. Ces concertations pluridisciplinaires mobilisent des professionnel-les de crèche, antennes médico-sociales, d'écoles, etc.

Le point écoute parents/enfants offre quant à lui un suivi à près de 50 familles issues du QPV par an.
La Maison des Adolescents répond quant à elle plus spécifiquement aux problématiques de cette tranche d'âge. C'est ainsi une soixante de jeunes qui est reçue chaque année dans les locaux de cette structure. Les adolescentes peuvent venir y échanger de leurs problématiques de santé, de vie affective, de vie sociale ou scolaire, etc.

Dynamique partenariale
entre les opérateurs développant des actions santé

L'articulation entre le contrat de ville, le contrat local de santé, et le conseil local de santé mentale

Si la coordinatrice du Contrat local de santé a été associée à l'élaboration du contrat de ville à travers la rédaction d'une fiche action, elle n'a été associée aux instances de gouvernance du contrat de ville qu'avec la reconduction du CLS en 2019. Depuis, elle est pleinement associée aux réflexions et aux échanges avec les partenaires du contrat de ville. Cette participation à la politique de la ville assure pour partie la cohérence des actions menées en matière de santé et la mise en lien des acteurs de la santé œuvrant dans le cadre du contrat de ville et les autres opérateurs présents sur le territoire. Cette participation favorise également la compréhension des enjeux de la politique de la ville en matière de santé et facilite sa prise en compte dans les projets et réflexions développées au sein du CLS et du CLSM.
Une présence plus accrue d'un représentant du service politique de la ville aux instances du CLS renforcerait cette mise en cohérence. Or ce n'est pas systématiquement le cas.

L'articulation entre le contrat de ville et la Maison Pluridisciplinaire de Santé (MSP)

Il n'en existe actuellement pas véritablement. La MSP n'est pas présente aux instances de pilotage du contrat de ville. Elle est cependant systématiquement associée par le CLS dès qu'une action envisagée la concerne. Il semble donc d'autant plus important pour les partenaires du contrat de ville d'être présent au CLS afin de faciliter les connections avec les acteurs de santé, notamment ceux de la MSP.

Aux dire des acteurs de la santé, les enjeux de santé au cœur du QPV de Lodève sont nombreux
- Accès aux soins primaires face à la désertification médicale que la MSP.
- La santé mentale des jeunes et ses incidences suite aux COVID (aggravation des addictions)
- La trop faible mobilité de la population et les incidences en termes de santé et d'accès à l'offre de santé
- La nutrition du jeune enfant
- La santé sexuelle
- La santé environnementale
- Etc.

L'articulation du contrat de ville aux dispositifs de santé territoriaux favoriserait l'émergence d'une vision stratégique de l'action santé en politique de la ville. En 2022, le service politique de la ville a organisé une journée thématique autour de la santé avec les partenaires du contrat de ville pour réaliser le bilan de l'action globale en santé déployée dans le cadre du contrat de ville et amorcer la formulation de cette vision stratégique indispensable à la cohérence de l'action en faveur des habitants du QPV de Lodève en matière de santé.

Dynamique partenariale
entre les opérateurs développant des actions santé

Un travail en réseau qui dépasse largement le contrat de ville

La force des opérateurs santé du contrat de ville est d'être inscrits dans des réseaux professionnels ce qui permet d'assurer un véritable suivi des habitants en matière de santé. Ainsi par exemple l'Education Nationale, les services sociaux, le PRE, le secteur privé sont autant d'acteurs à orienter les jeunes vers la cette structure qui elle-même adresse des jeunes aux professionnels de santé locaux.
L'espace santé jeunes – PAEJ anime un réseau de professionnels auquel il propose des rencontres thématiques. En parallèle il travaille en étroite collaboration avec les autres structures intervenant dans le champ de a prévention : Travail en complémentarité avec de nombreux partenaires de la santé, du social, etc. dans le cadre de l'accompagnement des jeunes : Association Addictions France : Consultations Jeunes Consommateurs (CJC), Maison Des Adolescents, Ecole des Parents et des Educateurs, Césame Migration

POINTS FORTS

Un renforcement des actions santé
Qui répondent aux besoins des divers publics résidant en QPV (jeunes, parents, femmes, migrant-es, etc.).

Une orientation des actions santé qui ciblent toutes les tranches de population notamment les jeunes
Les actions permettent de toucher tout autant la petite-enfance, que l'enfance ou la jeunesse.

Des actions qui répondent à de vrais besoins
Notamment l'appui du public jeune, l'appui psychologique, approche interculturelle, etc.

Une articulation émergente avec le contrat de local de santé
Qui ne peut que renforcer la structuration, la vision stratégique d'une action globale santé en faveur de la population du quartier prioritaire.

L'effet levier du contrat de ville
Qui ont favorisé la venue et l'action de nouveaux opérateurs, et 'émergence de nouvelles structures telle que la maison de santé pluridisciplinaire dont l'installation en QPV ou à proximité immédiate était inscrite parmi les 40 mesures phrase de l'Etat en faveurs des quartiers prioritaires.

POINTS DE VIGILANCE

Suite au COVID il existe un enjeu exacerbé autour de la santé mentale des jeunes
60% des actions culturelles financées dans le cadre du contrat de ville sont dédiés au spectacle vivant. Les pratiques favorisant l'accès à la culture restent sous-représentées.

Une articulation avec la maison pluridisciplinaire de santé peu aboutie
Pour favoriser l'accès des habitants du QPV à cette MSP, il est toujours intéressant voire nécessaire de développer des actions de médiation et de faire de ce lieu un espace de rencontres, de dialogue autour d'action d'information et de prévention santé. Ce n'est actuellement pas le cas.

Une articulation avec les dispositifs santé (CLS / CLSM) à poursuivre
Le chef de projets politique de la ville et la coordinatrice du CLS/M se côtoient lors de leurs instances techniques respectives. Cependant, cette première initiative n'est pas suffisante pour assurer une pleine articulation des enjeux de santé du territoire et ceux du quartier prioritaire. Cette articulation renforcée favorisant l'émergence d'une réelle stratégie globale de santé au sein du contrat de ville.

Un manque de médiation santé
Le non-recours à l'offre de santé est une réalité dans la plupart des quartiers prioritaires. Les actions de médiation ou en d'autres termes « d'aller-vers » sont un moyen efficace de prévenir ce non-recours. Il existe encore trop peu d'action allant-vers la population en matière de santé.

PERSPECTIVE
POST 2023

PRÉCONISATIONS
EN VUE DE LA PRÉFIGURATION DU PROCHAIN CONTRAT DE VILLE

Réalisé par Villes & Territoires Centre de ressources politique de la ville et cohésion territoriale OCCITANIE

QUELLES AMÉLIORATIONS
pour la gouvernance / l'animation du contrat de ville ?

DYNAMIQUE PARTENARIALE

- **Relancer les commissions thématiques** entre partenaires du contrat de ville. Déconnectées de toute logique financière, ces temps de rencontre seraient l'occasion pour les partenaires de faire le bilan des actions réalisées et plus globalement d'échanger sur les enjeux à prendre en compte dans l'ajustement annuel du contenu de l'appel à projets.

RELATION AUX OPÉRATEURS

- **Organiser des rencontres entre opérateurs** pour favoriser leur interconnaissance et l'ajustement de leurs projets au regard d'une cohérence globale des actions. L'interconnaissance et ces temps d'échanges sont des leviers de collaboration entre porteurs de projet.
- **Encourager l'innovation** ou du moins l'évolution du contenu des actions.
- Encourager les porteurs de projets à **répondre systématiquement aux critères de suivi** de manière à pouvoir analyser les publics et évaluer en quoi le contrat de ville bénéficie-t-il aux habitants du quartier prioritaire.
- Le contrat de ville doit pouvoir également être **un levier de montée en compétence** quant à la capacité d'une association à s'évaluer. Une nécessité de travailler la question de l'évaluation avec les opérateurs, avec une forme de tutorat qui pourrait être pensée où les opérateurs ayant les moins accompagnent les plus petits opérateurs à la mise en place de leur propre évaluation et à la récolte de données pertinentes.

PARTICIPATION CITOYENNE

- **Renforcer et anticiper la diffusion des informations** au conseil citoyen sur le calendrier des rencontres, les ordres du jour ;
- systématiser une présentation du conseil citoyen lors des instances pour permettre à tous les partenaires de mieux appréhender son rôle et son statut de partenaire du Contrat de ville ;
- **Sensibiliser voir former l'ensemble des élus** à la participation citoyenne (notamment à l'existence et au rôle d'un conseil citoyen) ;

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES À PRIORISER ?

SANTÉ

Rappel des préconisations proposées par le cabinet COMPAS dans son diagnostic de territoire (2021)

- **Des fonctions de médiation devront sans doute être développées à terme afin de mieux aider les habitants à prendre en compte leur santé.** Des acteurs associatifs dans les QP pourraient élargir leurs interventions en lien avec l'Education nationale notamment mais aussi les centres de loisirs ou les clubs sportifs.
- **Un travail important en direction des femmes dans les QP** (qui sont plus souvent en activité professionnelle que les hommes) compte-tenu de la plus faible information via les entreprises ou les pratiques sportives (les femmes des QP étant beaucoup moins fréquemment titulaire d'une licence sportive que les hommes). L'intégration de cette dimension de prévention santé doit aussi se faire au travers des différentes politiques publiques communales, via par exemple des actions de loisirs ou encore des actions sportives (avec les clubs et les fédérations sportives).
- **La pratique du sport est un élément clé dans la prévention santé.** Or, les populations les plus fragiles socialement sont celles qui ont la pratique sportive la plus faible. De même, la question de l'accès des femmes à la pratique sportive est une démarche à accentuer. Les clubs accueillent souvent majoritairement des hommes. Il convient donc de travailler à l'accès aux femmes aux formes de pratiques sportives qu'elles désirent.
- **Les populations fragiles qui étaient invisibles avant la crise sanitaire, doivent être la cible des actions de prévention en matière de santé.** En effet, fragiles socialement, ces populations sont celles qui ne font que très peu valoir leurs droits et qui souvent n'ont pas le recours aux services de soins (dentaires, ophtalmologiques, gynécologiques,…), voire n'ont La crise sanitaire aura donc fortement contribué à renforcer l'importance de développer les fonctions d'accès à la prévention et aux soins. Pour les publics les plus fragiles, ce sont donc des fonctions de médiation qu'il conviendra de développer.
- **Cette crise mettra certainement assez rapidement en évidence les effets sur la santé psychique** d'un certain nombre de personnes qui auront connu un isolement renforcé au cours des dernières semaines. Les contrats locaux de santé mentale seront fortement sollicités pour une meilleure coordination entre les acteurs du soin et les acteurs du social.
- **Elle renforcera aussi les besoins d'un accès aux droits pour obtenir un accès aux soins et cela prioritairement pour les ménages concernés par la pauvreté,** mais aussi pour les ménages jusqu'alors peu connus des services sociaux. Les travaux menés par les contrats locaux de santé trouveront donc dans les mois et années qui viennent une fonction clé pour le pilotage des actions de prévention qui devront se développer.
- **Anticiper et répondre aux problématiques de santé liées au vieillissement.** D'autant que le diagnostic posé en amont de la mise en œuvre du Contrat de ville identifiait déjà de la population un isolement social.
- **Anticiper et répondre aux problématiques de lien social** en évitant à cette frange de la population un isolement social.

Rappel du point de vigilance relevé dans la réponse à la question évaluative

- Renforcer et développer les actions de médiation en santé (prioriser le « aller-vers »).

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES À PRIORISER ?

SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

- L'offre de soutien à la parentalité existante sur Lodève est riche. Il est important de **renforcer la communication** de cet existant auprès de toutes les familles pour leur assurer un accès optimal à cette offre.

LIEN SOCIAL ET ISOLEMENT (rappel des préconisations de COMPAS dans son diagnostic de territoire)

- Le diagnostic de territoire fait apparaître une part importante de personnes âgées isolées. Face à ce constat, le COMPAS rappelle que « *les associations dans les quartiers peuvent s'appuyer sur la réponse aux 10 besoins d'une personne isolée et fragile pour définir leur plan d'action territorial : se nourrir (faire les courses ou être desservi par un système de portage de repas à domicile), prendre soin de soi et se soigner ; être informé et écouté ; parler avec autrui ; pouvoir sortir et maintenir une activité physique ; retirer de l'argent ; se prémunir des arnaques ; s'occuper et se cultiver ; organiser la vie quotidienne (poubelles, courrier, animal de compagnie, petit bricolage) ; maintenir des rituels symboliques ou spirituels. Aujourd'hui plus que jamais, la notion de veille sociale prend tout son sens ; à nous de l'expérimenter localement sous de nouvelles formes* ».

ACCÈS AUX DROITS FACE À LA FRACTURE NUMÉRIQUE DES PERSONNES LES PLUS FRAGILES ET ISOLÉES

- Lodève présente un indice de besoin pour l'accès aux droits très fort. En réponse à ce constat COMPAS préconise :
  - La pérennisation / renforcement de la médiation au numérique ;
  - Déploiement / coordination d'un réseau local d'espaces publics numériques
  - Développement / renforcement de services de proximité voire de services mobiles d'accès aux droits pour les personnes handicapées ou les personnes les plus âgées.

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

La crise sanitaire a appauvri une part non négligeable de familles qui étaient en situation de pauvreté ou de quasi pauvreté. Face à ce constat le COMPAS fait des préconisations que nous rappelons ici même si Lodève et en ce qui nous concerne ici, son contrat de ville, répondent déjà à ces enjeux :

- poursuivre / renforcer l'accès à l'alimentation saine (exemple des jardins partagés) ;
- renforcer le soutien à l'économie sociale et solidaire afin de permettre de développer des emplois dans le domaine de la solidarité.

Rappelons que le contrat de ville a toujours financé des actions en faveur de l'accès à l'alimentation saine. Par ailleurs Lodève vient d'obtenir l'autorisation de développer un Territoire Zéro chômeur qui soutiendra des activités de développement durable et d'économie solidaires

VILLE DE
Lodève
PORTE DE LA MÉDITERRANÉE

Réalisé par Villes & Territoires
Centre de ressources politique de la ville et cohésion territoriale
OCCITANIE